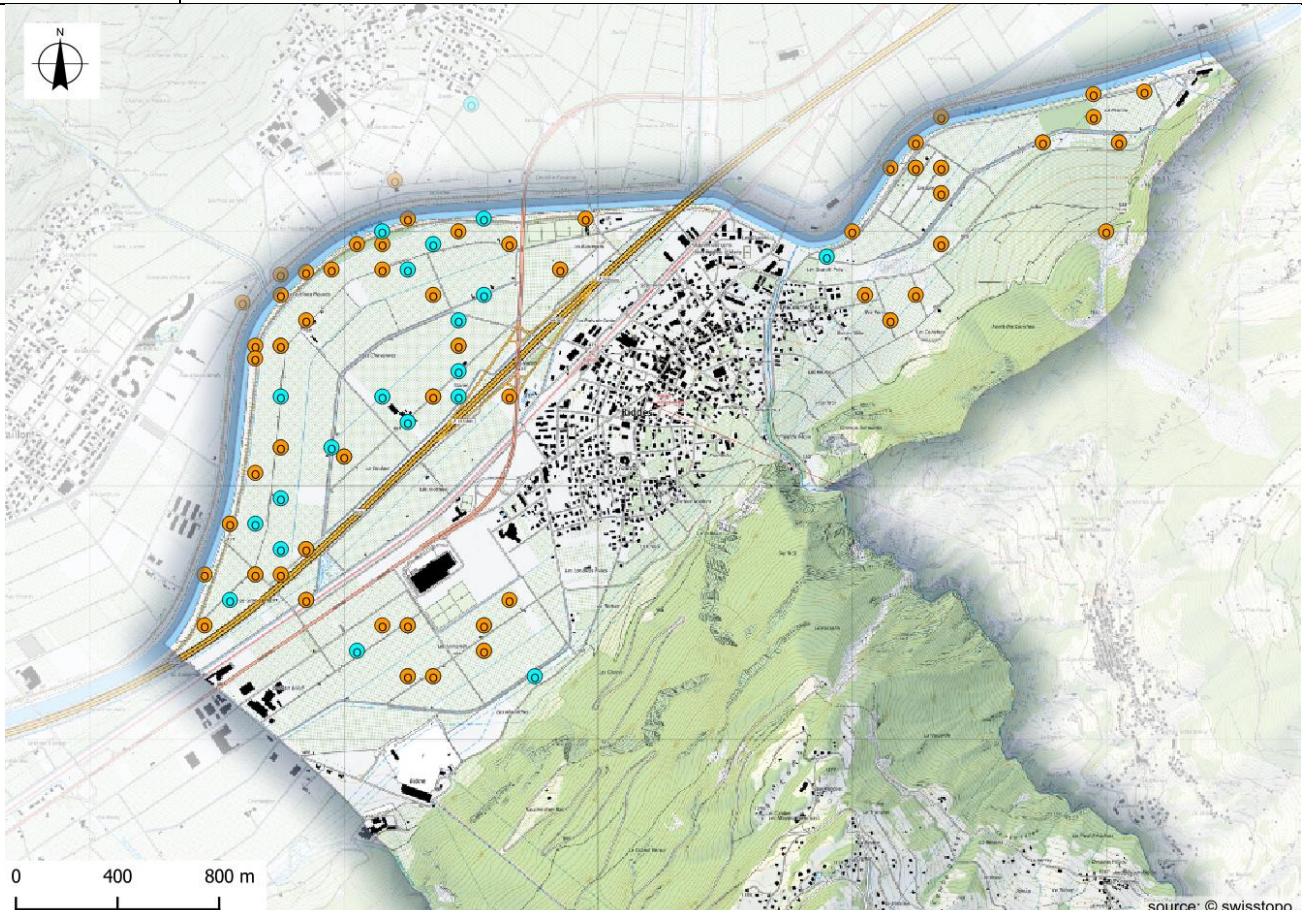


Espèces prioritaires		Huppe fasciée et Torcol fourmilier	
Descriptif	La huppe fasciée et le torcol fourmilier sont deux espèces qui dépendent principalement de zones agricoles extensives. Ces deux espèces ont notamment besoin de cavités pour nicher. Depuis ces dernières années, ces deux espèces ont vu leur population fortement diminuer. Les raisons principales sont le manque de sites favorables pour la nidification ainsi que la raréfaction des ressources alimentaires. L'utilisation généralisée des pesticides ainsi que la diminution des populations de vieux arbres hautes-tiges de la plaine ont été délétères pour de nombreuses espèces dont la huppe et le torcol. Ces deux espèces, considérées comme vulnérable (huppe fasciée) et potentiellement menacée (torcol fourmilier), font par ailleurs partie des espèces prioritaires pour une conservation ciblée.		
	 Observations récentes de huppes fasciées (ronds bleus) et de torcols fourmiliers (ronds oranges)		
Milieux cibles	Zone agricole	Espèces cibles	LcChP : Huppe fasciée (VU), Torcol fourmilier (NT), degré de priorité CH : 1.
Objectifs	- Maintenir voire renforcer les sites de nidification et les effectifs des deux espèces. - Sensibiliser la population.		
Atteintes	☒ Raréfaction des sites de nidification favorables. ☒ Destruction des cavités propices à la nidification. ☒ Diminution des ressources alimentaires (utilisation de pesticides, intensification des pratiques agricoles).		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Conservation des sites de nidification.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Pose de nichoirs.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Création de zones extensives contenant 70% de sol nu riche en courtilière et fourmis (sols alluviaux meubles à proximité de la nappe phréatique, élimination partielle du couvert herbacé au pied des arbres/ceps).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Diminution de l'utilisation de pesticides.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Entretien	Entretien différencié de la zone agricole	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Maintien d'une zone de sol nu au pied des arbres fruitiers.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Mise en place d'un plan de gestion favorable à la biodiversité	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3

Remarques	Réalisation d'un document d'information destiné aux habitants afin de les sensibiliser à la problématique de la disparition des huppes et torcols.
-----------	--

Documentation photographique



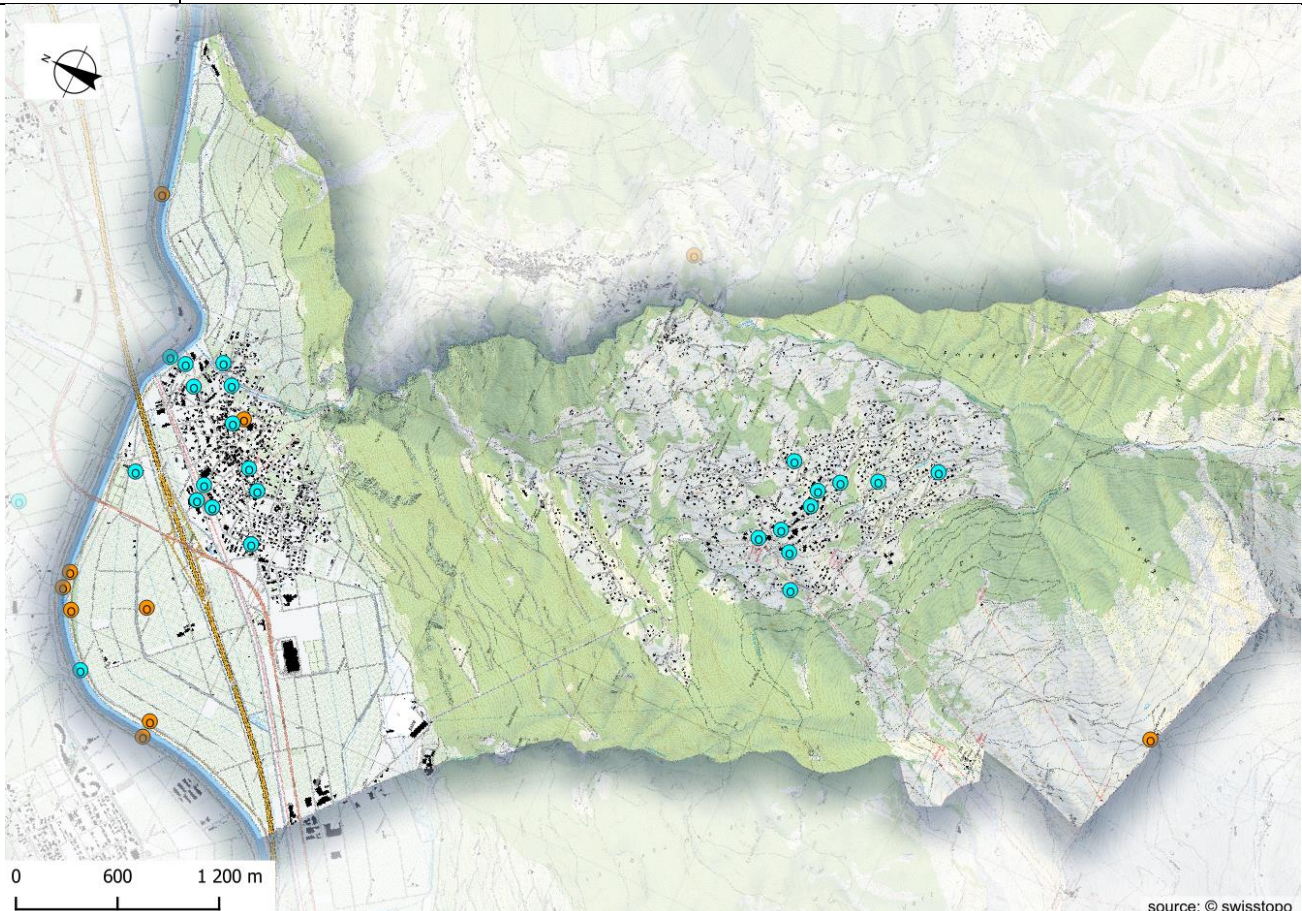
Photo 1 : Huppe avec une proie, ici un lombric



Photo 2 : Nichoir pour huppe et torcol



Photo 3 : Milieux agricoles hétérogènes présentant des zones de sol nu

Espèce prioritaire		Martinet noir et Hirondelle de fenêtre	
Descriptif	Le martinet noir et l'hirondelle de fenêtre sont deux espèces inféodées aux zones construites. L'hirondelle de fenêtre construit son nid directement contre les façades des bâtiments, en principe sous des avant-toits. Elle le confectionne à l'aide de salive et de boue trouvée dans de petites gouilles. Les martinets, quant à eux, se glissent dans les anfractuosités des bâtiments pour établir leur nid, à l'abri des regards. Cette espèce a la particularité de se poser uniquement pour couvrir ses œufs et nourrir ses jeunes. En dehors de ces périodes, le martinet reste en vol (pour dormir, manger, se nettoyer). Depuis ces dernières années, ces deux espèces ont vu leur population fortement diminuer. Les hirondelles subissent fréquemment la destruction de leur site de nidification en raison des salissures qu'elles peuvent occasionner. De plus, avec le goudronnage des chemins, il devient parfois difficile pour elles de trouver les matériaux adéquats pour construire leur nid. Les martinets sont eux aussi touchés par la destruction de leur habitat en raison des nombreuses rénovations de bâtiments induisant le comblement des anfractuosités.		
	 Observations récentes d'hirondelles de fenêtre (ronds bleus) et de martinets noirs (ronds oranges)		
Milieux cibles	Bâtiments	Espèces cibles	LcChP : Martinet noir (NT), hirondelle de fenêtre (NT), degré de priorité CH : 1.
Objectifs	- Maintenir voire renforcer les sites de nidification et les effectifs des deux espèces. - Sensibiliser la population.		
Atteintes	☒ Raréfaction des sites de nidification favorables. ☒ Destruction des nids. ☒ Rénovation des bâtiments sans considération des colonies existantes. ☒ Goudronnage des routes (manque de matériaux terreux pour la construction des nids).		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Conservation des sites de nidification.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Pose de nichoirs.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Intégration de niches à martinets dans les toitures lors de rénovations.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Sensibilisation des bureaux d'architectes et dessinateurs en bâtiment.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Réalisation et maintien de petites gouilles boueuses (mai-août) à 100-200 m des sites de nidification (hirondelles).	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Entretien	Installation de planches 60-70 cm au-dessous des nids d'hirondelles de fenêtre pour éviter les salissures.	☐ 1 ☐ 2 ☒ 3
	Maintenir les accès aux nids en tout temps en période de reproduction (fin mai – mi-août). Il est important de ne pas bloquer l'accès aux nids des martinets (p.ex avec des échafaudages). En cas de blocage des accès, des nids de substitution peuvent être posés directement sur les échafaudages.	☐ 1 ☐ 2 ☒ 3
Remarques	Réalisation d'un document d'information en faveur des habitants afin de sensibiliser la population à la problématique de la disparition des hirondelles et martinets.	

Documentation photographique



Photo 1 : Hirondelles de fenêtre récoltant de la boue pour construire leur nid.



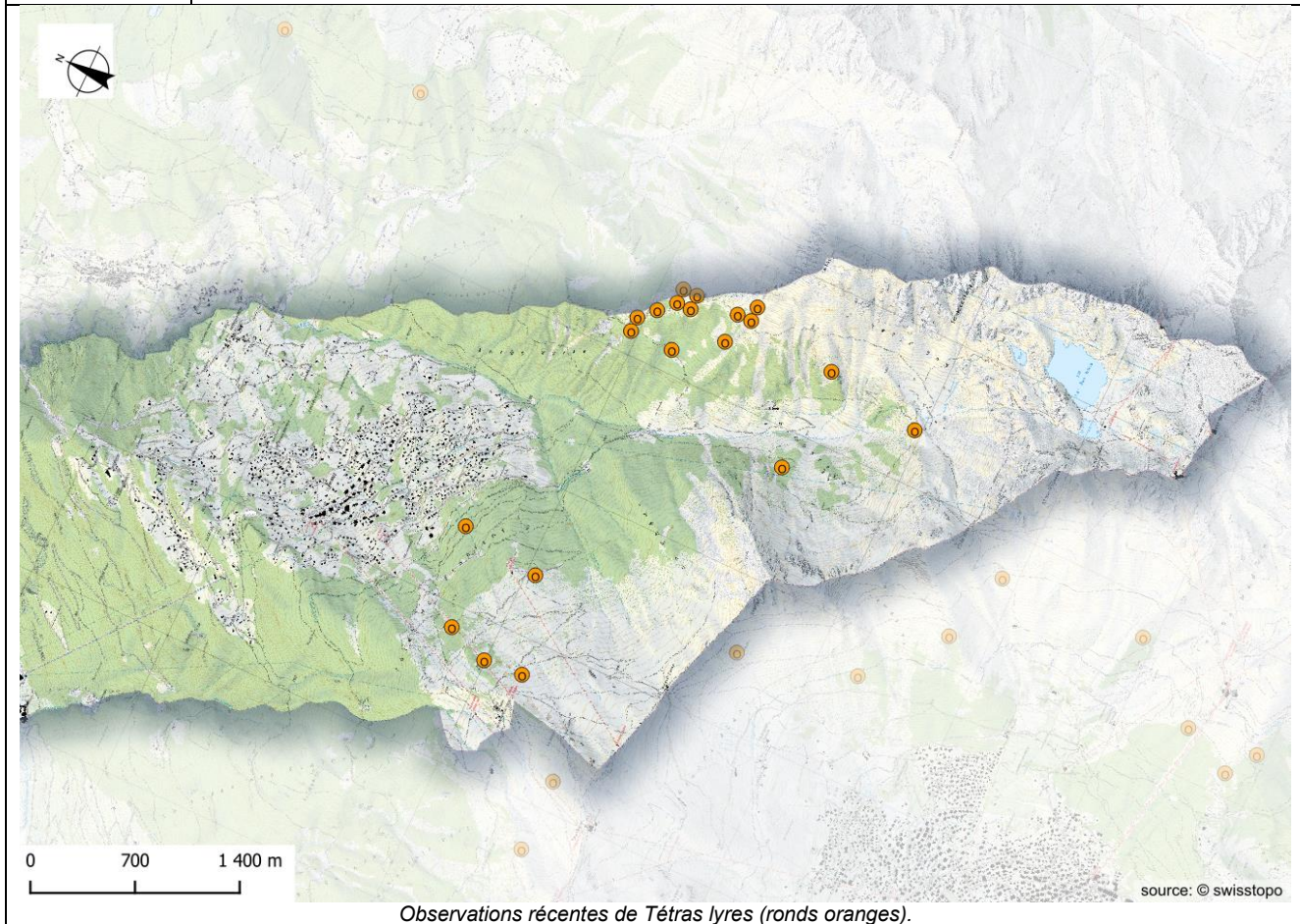
Photo 2 : Nichoirs à hirondelle de fenêtre.



Photo 3 : Nichoirs à martinet noir.

Espèce prioritaire**Tétras lyre****Descriptif**

Habitant de la limite supérieure de la forêt, le Tétras lyre fait retentir son chant au printemps, dès l'aube, lors de parades impressionnantes. Les mâles, d'ordinaire discrets, se réunissent sur une arène et se livrent à des rituels complexes et fascinants aux termes desquels seuls les plus vigoureux pourront s'accoupler. Ces oiseaux ont besoin de zones de montagne sans dérangements et ouvertes. L'augmentation des activités hors-pistes et le recrût forestier sont les principales causes de la diminution de la population valaisanne. Cette espèce, considérée comme potentiellement menacée sur la liste rouge, fait par ailleurs partie des espèces prioritaires pour une conservation ciblée.



Milieux cibles	Limite supérieure de la forêt	Espèces cibles	LcChP : Tétrastes lyre (NT), degré de priorité CH : 1.
Objectifs	1. Maintenir voire renforcer les sites de nidification, de parade et les effectifs de cette espèce. 2. Sensibiliser la population.		
Atteintes	☒ Raréfaction des sites de nidification favorables et fermeture de l'habitat en raison de l'avancée de la forêt. ☒ Dérangement par les activités hivernales (notamment ski de randonnée, ski hors-piste).		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Création et conservation des sites de reproduction : 30-50% de surface herbagère, 50% de lande à éricacées (rhododendrons, airelles, myrtilles) et genévriers, 10 arbres âgés de haut jet (conifères) par hectares, 40 jeunes conifères d'une hauteur jusqu'à 3 m groupés en massifs denses par hectares. Réalisation d'un panneau d'information à l'attention des randonneurs afin de sensibiliser la population à la problématique du dérangement du Tétrastes lyre en période hivernale.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Entretien de zone de montagne ouverte, lutte contre le recrût forestier. Mise en place d'un plan de gestion favorable à la biodiversité.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 1 ☒ 2 ☐ 3

Remarques	Réalisation d'un panneau d'information à l'attention des randonneurs afin de sensibiliser la population à la problématique du dérangement du Tétrás lyre en période hivernale.
-----------	--

Documentation photographique

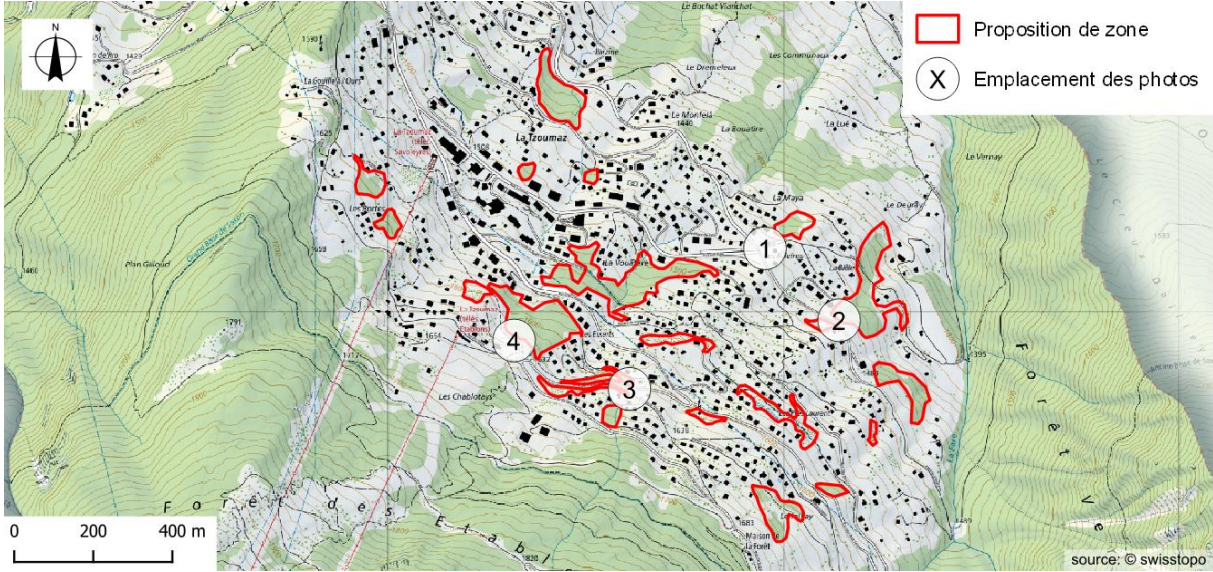


Photo 1 : Limite supérieure de la forêt – habitat du Tétrás lyre.



Photo 2 : Tétrás lyre.

Haies et bosquets de la Tzoumaz

Descriptif	Les haies et bosquets sont des éléments marquants du paysage et possèdent de nombreuses fonctions écologiques. Ils jouent le rôle de liaison biologique, permettant à la faune de se déplacer d'un biotope à l'autre. Ils servent également de site de nidification, de zone refuge ou encore comme source de nourriture pour plusieurs espèces animales, notamment les oiseaux. Leur conservation est donc primordiale pour le maintien de la biodiversité.	Importance	Locale
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint
Affectation actuelle	Zone à bâtir	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 14 ha
			
Milieux cibles	Haies et bosquets	Espèces cibles	Oiseaux, insectes, mammifères
Objectifs	Maintenir, voire améliorer les corridors écologiques par la plantation de haies vives.		
Atteintes	☐ Urbanisation, construction ☐ Banalisation du paysage ☐ Pollution, déchets ☒ Fragmentation des habitats, perte de connectivité ☐ Présence de néophytes (Lupin à folioles nombreuses) ☐ Suppression d'éléments structurants (murs en pierres sèches, tas de pierres, ...)	☐ Obstacles, écrasements, pièges/puits ☐ Intensification des cultures ☐ Piétinement ☐ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☒ Suppression des ourlets, lisière abrupte ☒ Autre : Illumination/panneaux lumineux dans les zones à bâtir et bords de routes.	
Réseau et connectivité	Les haies et bosquets servent de corridors écologiques pour la faune.		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Etoffer les cordons boisés pour améliorer les liaisons écologiques.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Favoriser la plantation d'espèces indigènes.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Créer autant que possible des lisières étagées avec un ourlet de buissons et de hautes herbes.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Entretien	Eviter la taille des haies à l'épaveuse.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	L'aire choisie inclut tous les cordons qui se trouvent dans la zone à bâtir de la Tzoumaz.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (cf. carte pour emplacement)



Photo 1 : vue sur le nord de la Tzoumaz, à l'aspect très « vert »
(2°58'49" / 1°11'16")



Photo 2 : les bosquets de la Tzoumaz sont composés de feuillus et de conifères (2°58'14" / 1°10'9")



Photo 3 : Cordon boisé de taille importante
(2°58'60" / 1°10'80")



Photo 4 : Les haies et bosquets peuvent également abriter des structures favorables à la petite faune, comme des tas de bois
(2°58'32" / 1°10'92")

Néophytes

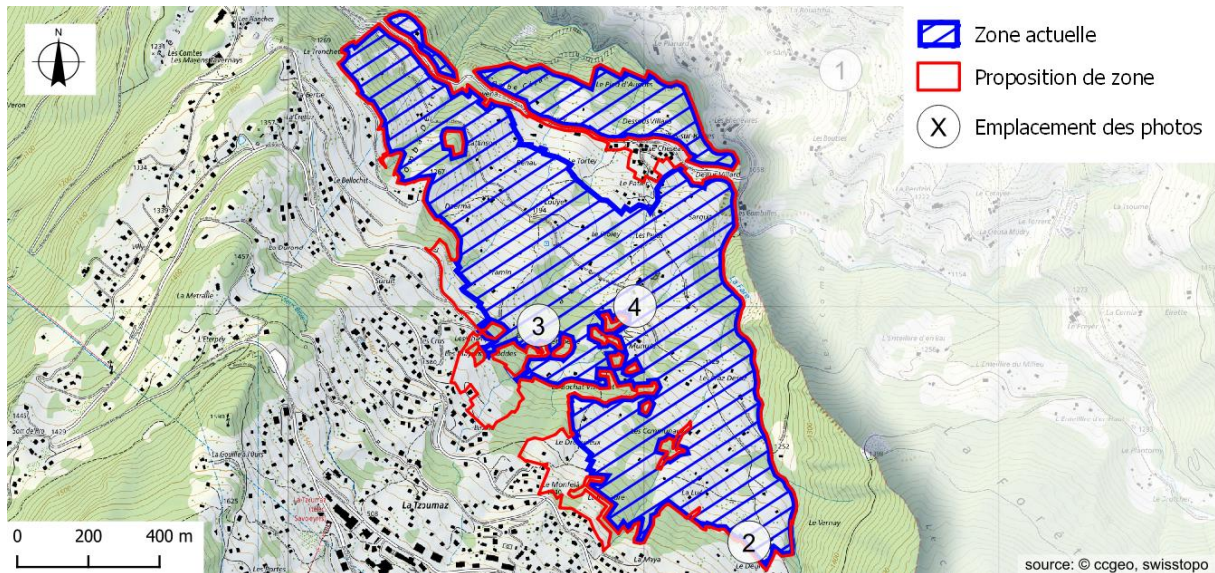
Descriptif	Les plantes exotiques envahissantes, appelées aussi néophytes, proviennent d'autres pays et ont la capacité de s'établir, de se multiplier et de se répandre rapidement en Suisse, au détriment des espèces indigènes. Elles représentent l'une des causes principales de la diminution de la diversité biologique au niveau mondial. La carte en Pièce 2.5 démontre les espèces néophytes présentes sur le territoire de la commune de Riddes. Elle se base sur la liste des espèces exotiques de Suisse de l'OFEV (2022).		
Milieus cibles	Tous les milieux sont concernés par les néophytes.	Espèces cibles	Ambroisie à feuilles d'armoise, Berce du Caucase, Buddléia de David, Bunias d'Orient, Lupin à folioles nombreuses, Renouée du Japon, Robinier, Sénéçon sud-africain, Solidage, Vergerette annuelle, vigne vierge commune
Objectifs	Elimination des néophytes sur le territoire de la commune		
Atteintes	☒ Diminution de la diversité biologique ☒ Destruction des milieux naturels ☒ Danger pour la santé (allergie, brûlure, ...) ☒ Danger d'érosion des berges, dégât sur les cours d'eau ☒ Perte de rendement pour l'agriculture, danger pour le bétail		

Mesures

Limitation de la propagation	Empêcher la dissémination des graines : fauche, arrachage, coupe avant la fructification .
Lutte mécanique	Espèces ligneuses : couper et suivre les coupes des rejets deux fois par année. Espèces herbacées : labourage profond, coupe de la racine en profondeur (min. 20 cm).
Lutte chimique	Traitement au glyphosate plante par plante .
Suivi	Réaliser un suivi sur plusieurs années (min. 5 ans) après la première lutte.

Remarques	Un manuel de gestion des néophytes envahissantes a été réalisé par le service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) afin de reconnaître et de traiter correctement les plantes à problèmes.
------------------	---

Documentation photographiquePhoto 1 : *Buddléia de David*Photo 2 : *Robinier faux-acacia*Photo 3 : *Solidage*Photo 4 : *Renouée du Japon*

Zone agricole protégée		Auddes-sur-Riddes		ZAP 01	
Descriptif	Le paysage agricole de montagne des Auddes-sur-Riddes est constitué de pâturages structurés (tas de pierres, murs en pierres sèches...), de plusieurs zones humides, de cours d'eau, de haies, de bosquets et d'arbres isolés. La forêt progresse depuis les années 60 mais certaines zones sont fauchées depuis les années 80. La présence de mayens permet également d'apporter une certaine hétérogénéité au milieu en maintenant des zones fauchées.	Importance	Locale		
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint		
Affectation actuelle	Zone agricole protégée, zone vieux village, zone d'habitation, zone d'affectation différée	Surface	Actuelle : 88 ha Proposée : 99 ha		
					
Milieux cibles	Pâturages de montagne, haies, bosquets	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Filipendule à six pétales (VU), Rosier pommier (NT), Tabouret à pétales courts (NT), Trèfle alpestre (NT) <u>Faune (LPN)</u> Morio (VU), Sylvain azuré (EN), Nacré de la Sanguisorbe (NT) Lièvre brun (VU) <u>Faune LcChP</u> Bondrée apivore (NT), Autour des palombes (NT), Pie-grièche écorcheur (NT)		
Objectifs	1. Maintenir les milieux agricoles traditionnels (paysage bocager bien structuré) 2. Maintenir les corridors écologiques et conserver sa qualité d'abri pour la faune				
Atteintes	☒ Embroussaillage ☐ Avancée de la forêt ☒ Présence de néophytes (Alysson des rochers, Lupin à folioles nombreuses, Matricaire odorante) ☐ Eutrophisation ☐ Fréquence ou date de fauche inappropriée		☐ Piétinement ☐ Surpâture ☐ Intensification des cultures ☒ Autres : Urbanisation		
Réseau et connectivité	La zone agricole est liée à de grandes aires forestières. Il n'y a pas d'entrave au déplacement de la faune.				

Mesures		Priorité
Revitalisation	Lutter contre les néophytes (Alysson des rochers, Lupin à folioles nombreuses, Matricaire odorante)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Planter des fruitiers haute-tige	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Entretien	Maintenir les prairies en place (exclure le labour, proscrire tout apport de terre ou autres matériaux) ainsi que les structures typiques du paysage agricole traditionnel (p.ex. murs en pierres sèches).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Assurer un entretien extensif des prairies et des pâturages boisés (pas plus de 2 fauches par année, faucher après le 15 juillet, pâture adaptée).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Entretien des lisières.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Adapter la charge de bétail au milieu (pas de dégradation de la végétation)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Eviter l'irrigation par système d'aspersion	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	L'aire choisie inclut les pâturages boisés à l'Est de la Tzoumaz.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (cf. carte pour emplacement)



Photo 1 : Vue sur la zone agricole des Auddes
(2'585'546 / 1'111'668)



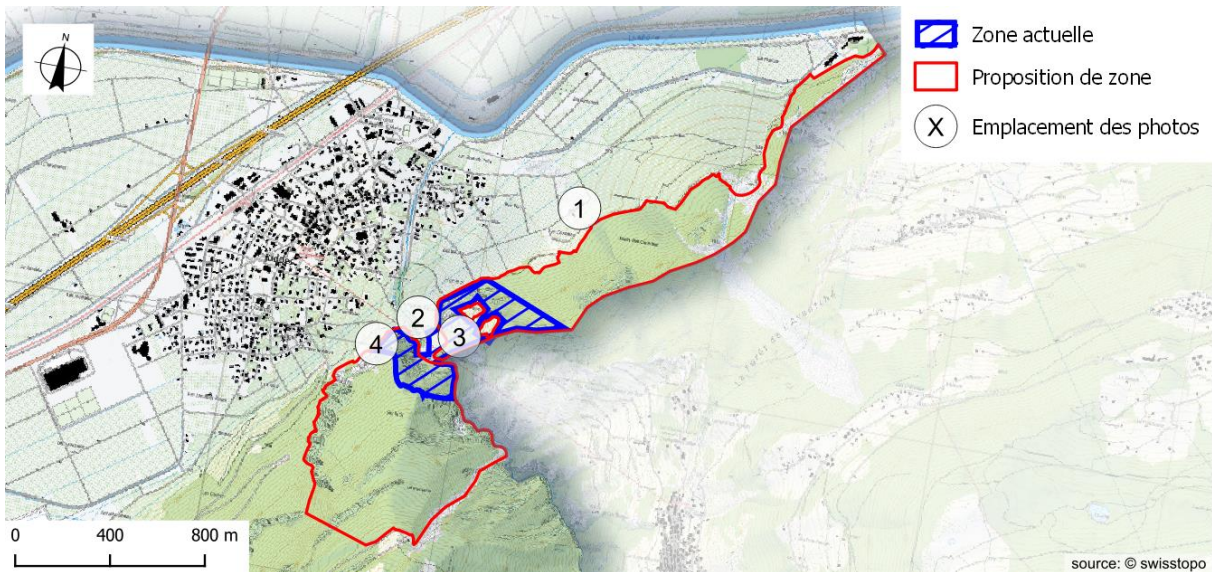
Photo 2 : Arbre haute-tige de la zone agricole des Auddes
(2'585'290 / 1'110'325)



Photo 3 : Zone ouverte arborée
(2'584'699 / 1'110'947)



Photo 4 : Pâturage de la zone agricole. Présence de structure (tas de pierre). (2'584'976 / 1'110'998)

Zone de protection de la nature		Réserve forestière En Arbin	ZPN 01
Descriptif	La réserve forestière « En Arbin » est située à l'est de la commune. Elle débute en pied de coteau et s'étend jusqu'à environ 1'100m d'altitude. Outre la forêt, elle comprend aussi des pelouses steppiques rocheuses. Le secteur est d'une très grande richesse botanique et faunistique, avec la présence de nombreuses espèces rares et menacées des milieux séchards. Le site abrite plusieurs milieux forestiers inexploités depuis des décennies. Le paysage est naturel, bien conservé et très varié.	Importance	Régionale
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint
Affectation actuelle	Zone protection de la nature d'importance régionale N3 - La Fare, Zone de protection du paysage d'importance communale P1 - Forêt de Riddes (Le Sex), Zone protection de la nature d'importance cantonale, zone inculte, zone agricole, zone extraction et dépôt de matériaux, district francs cantonal mixte 61	Surface	Actuelle : 16 ha Proposée : 92 ha
			
Milieux cibles	Tillaie à Chêne, Tillaie-frênale à Egopode, Tillaie à Erable, Pineriaie à Bruyère, Mélèze pionnier, Hêtraie à Sapin typique, Hêtraie à Sapin avec Laiche blanche, Hêtraie à Pulmonaire à Laiche typique, Hêtraie à Pulmonaire à Laiche avec Laiche des montagnes, Hêtraie à Luzule blanc-de-neige typique, Forêt pionnière de tremble et noisetier, Chênaie à Saponaire, Pinède à bruyère, Chênaie buissonnante	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Adonis du printemps (VU), Alysson renflé (NT), Astragale sans tige (NT), Dictame blanc (VU), Epervière tomenteuse (NT), Filipendule à six pétales (VU), Onosma du Valais (VU), Pavot argémone (VU), Scorsonère d'Autriche (NT) <u>Faune (LPN)</u> Agreste (VU), Azuré des cytises (VU), Bupreste à huit taches (VU), Chrysobothre de Solier (VU), Léopard vert (VU), Morio (VU), Obérée à tête rouge (VU), Oedipode rouge (VU), Oedipode turquoise (NT), Phanéroptère commun (VU), Sémanote de Russie (EN), Sténobothre bourdonneur (VU), Zygène de la coronille (VU), Caloptène italien (VU), Magicienne dentelée (CR, espèce potentiellement présente) <u>Faune LcChP</u> Coucou gris (NT), Bondrée apivore (NT)
Objectifs	1. Maintenir les corridors écologiques et conserver sa qualité d'abri pour la flore et la faune. 2. Favoriser une évolution naturelle de la forêt. 3. Augmenter la diversité naturelle associée à cet écosystème. 4. Maintenir certaines espèces rares au moyen de mesures ciblées.		
Atteintes	☐ Embroussaillage ☐ Avancée de la forêt ☒ Présence de néophytes ☐ Piétinement ☐ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☒ Intensification des cultures (vignes)		

	☐ Urbanisation, construction, rénovation ☐ Banalisation du paysage ☒ Pollutions, déchets	☒ Suppression des ourlets, lisière abrupte ☐ Autre :
Réseau et connectivité	La réserve forestière est liée à de grandes aires forestières qui longent la vallée du Rhône sur le coteau de la rive gauche, et permet aussi de connecter la plaine et l'étage montagnard.	

Mesures		Priorité
Revitalisation	-	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Lutter contre les néophytes (robinier faux-acacia) (minimum 5 ans) Assurer une exploitation forestière favorisant la biodiversité en forêt	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☒ 1 ☐ 2 ☐ 3

Périmètre	Le périmètre correspond au périmètre demandé par le SFNP.
Remarques	La zone s'étend également sur les communes de Nendaz et Isérables
Projet dans le secteur	-

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : Vue générale du secteur
(2°58'364 ; 1°11'3'733)



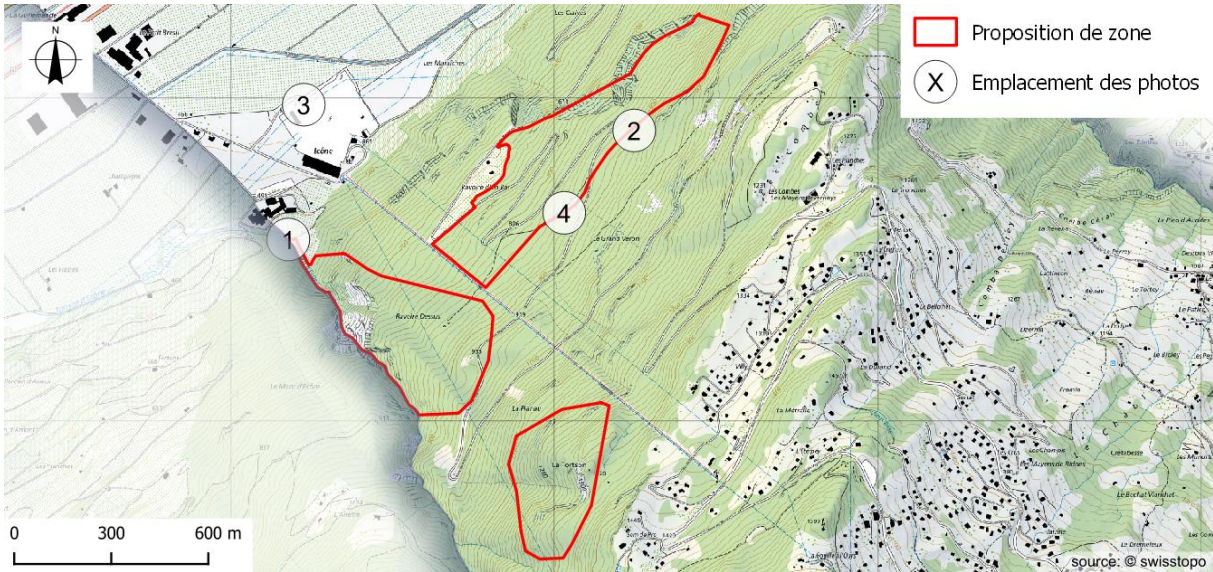
Photo 2 : Forêt sèche de la réserve « En Arbin »
(2°58'3'759 ; 1°11'3'135)



Photo 3 : Pinède à bruyère
(2°58'3'957 ; 1°11'3'100)



Photo 4 : Pelouses steppiques rocheuses et chênaie buissonnante
proche de la plaine
(2°58'3'616 ; 1°11'2'998)

Zone de protection de la nature		Forêt sèche du coteau	ZPN 02
Descriptif	Une forêt sèche est présente sur le coteau au niveau des lieu-dit « Ravoire d'en Bas », « Ravoire Dessus » et « La Tortson ». Trois surfaces ont été délimitées pour tenir compte de la grande richesse botanique des différents secteurs ainsi que la présence de nombreuses espèces rares et menacées des milieux sèchards.	Importance	Régionale
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint
Affectation actuelle	Zone inculte, Forêt	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 47 ha
			
Milieux cibles	Pinède à bruyère Pinède à bugrane	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Orchis à long casque (NT) <u>Faune (LPN)</u> Oedipode turquoise (NT), Oedipode rouge (VU), Orvet fragile (LC), Moiré blanc-fascié (LC), Zygène transalpine (LC), Grenouille rousse (LC) <u>Faune LcChP</u> Autour des palombes (NT), Pie-grièche écorcheur (NT), Bondrée apivore (NT), Lièvre brun (VU)
Objectifs	Conserver la forêt dans son état actuel.		
Atteintes	☐ Embroussaillage ☐ Avancée de la forêt ☒ Présence de néophytes ☐ Urbanisation, construction, rénovation ☐ Banalisation du paysage ☐ Pollutions, déchets	☐ Piétinement ☐ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☐ Intensification des cultures ☐ Suppression des ourlets, lisière abrupte ☐ Autre :	
Réseau et connectivité	La réserve forestière est liée à de grandes aires forestières qui longent la vallée du Rhône sur le coteau de la rive gauche, et permet aussi de connecter la plaine et l'étage montagnard. La forêt sèche se poursuit sur la commune de Saxon, qui l'a incluse dans son concept nature et paysage.		

Mesures		Priorité
Revitalisation	-	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Lutter contre les néophytes (Buddléia de David, Robinier faux-acacia) (minimum 5 ans)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Assurer une exploitation forestière favorisant la biodiversité en forêt (maintenir les vieux arbres et les bois morts utiles aux insectes saproxyliques)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre défini englobe les forêts sèches de pinèdes présentes sur le coteau.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	Révision du PAZ en 2022	

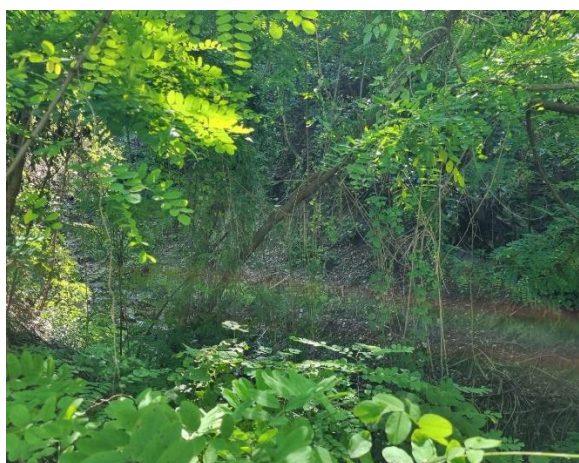
Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)


Photo 1 : Plante invasive (Robinier faux-acacias)
(2°58'2183 ; 1°11'1562)

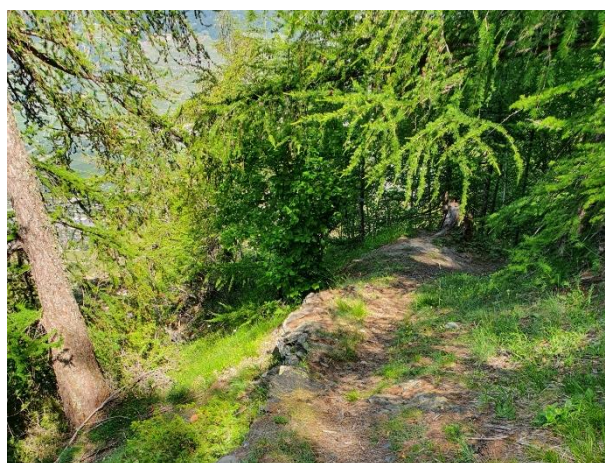


Photo 2 : Forêt sèche du coteau
(2°58'3251 ; 1°11'1896)

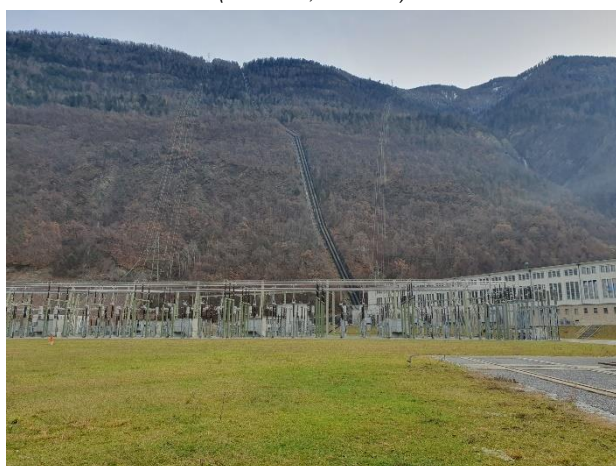


Photo 3 : Vue d'ensemble sur le coteau
(2°58'231 ; 1°11'1979)

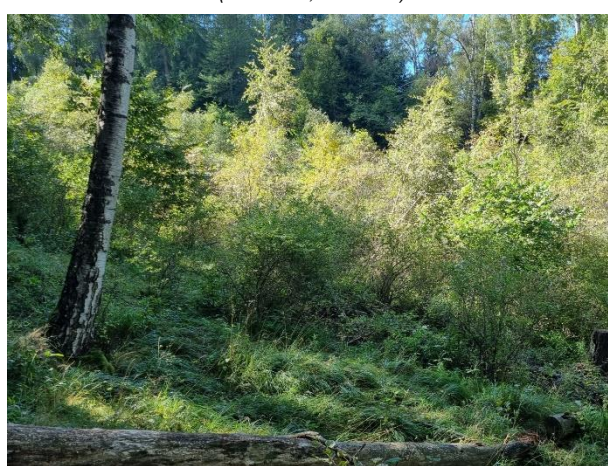
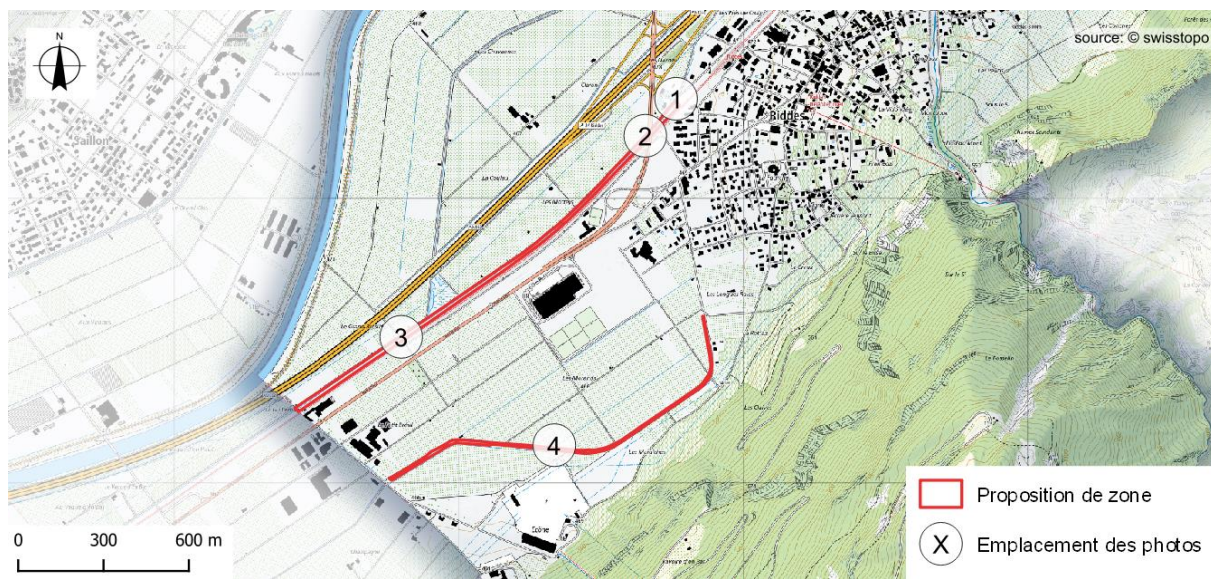


Photo 4 : Pinède buissonnante
(2°58'3037 ; 1°11'1645)

Zone de protection de la nature		Canaux du Syndicat et des Maraîches		ZPN 03
Descriptif	Les canaux, du Syndicat et des Maraîches forment un réseau important de cours d'eau dans la plaine de Riddes, notamment pour les insectes et amphibiens. L'affectation en zone de protection de la nature de ces cours d'eau permet d'assurer la continuité et la cohérence avec la commune de Saxon. Des plantations de haies vives sur leurs berges améliorent leur qualité de corridors biologiques pour la faune.	Importance	Locale	
		Etat	☐ bon ☐ atteint ☒ très atteint	
Affectation actuelle	Zone agricole	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 3.6 ha	
				
Milieux cibles	Eau calme (canal), roselières et friches humides	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Chénopode glauque (NT), Jonc nouveaux (NT), Onoporde acanthe (VU), Pigamon jaune (VU), Rubanier dressé (NT), Trèfle porte-fraises (NT) <u>Faune (LPN)</u> Couleuvre à collier (EN) <u>Faune LcChP</u> Pie-grièche écorcheur (NT), Gobemouche gris (NT), Martinet noir (NT), Verdier d'Europe (NT)	
Objectifs	Maintenir la qualité de corridor biologique des canaux et meunières de la plaine, voire l'améliorer en plantant des haies structurées sur leurs berges et en renaturant certains tronçons endigués.			
Atteintes	☐ Mise sous tuyau ☒ Cours d'eau endigué ☒ Présence de seuils ☒ Faible structuration du lit ☒ Artificialisation des berges ☒ Fragmentation des habitats, perte de connectivité		☒ Produits phytosanitaires et engrais ☒ Gestion défavorable à la biodiversité (notamment par la fauche intensive des berges) ☐ Pression du gibier ☒ Suppression des ourlets, lisières abruptes ☒ Présence de néophytes ☒ Autre : Suppression des ligneux le long du canal	
Réseau et connectivité	Les canaux et meunières servent de corridors écologiques pour la faune. Les cours d'eau bordés de haies ont une meilleure connectivité. Le réseau pourrait être amélioré avec la mise à ciel ouvert de certains tronçons de meunières.			

Mesures		Priorité
Revitalisation	Améliorer l'écomorphologie des canaux et des rives en variant la largeur, en diversifiant le lit et les berges (aménagement de structures, par exemple tas de pierre).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Planter des arbres et arbustes sur certains tronçons pour améliorer les liaisons biologiques.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Mettre en place un concept d'entretien différencié des berges (fauche alternée et extensive) basé sur les directives cantonales : Guide d'entretien, Annexe 1 Fiche Canaux & Rivières de plaine.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Lutter contre les néophytes, minimum 5 ans (Solidage du Canada, Vergerette annuelle, Sénéçon sud-africain, Bunias d'Orient)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre englobe le canal du Syndicat à l'ouest jusqu'à la STEP ainsi que le canal des Maraîches.	
Remarques	Ces deux cours d'eau sont inscrits en zone de protection de la nature afin d'assurer la continuité avec les zones de protection de la nature de la commune de Saxon. Les liaisons biologiques longitudinales aquatiques et terrestres sont importantes dans la plaine du Rhône.	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (cf. carte pour emplacement)



Photo 1 : Canal du Syndicat. Entretien destructif des berges.
(2°58'2768 ; 1°11'3'346)



Photo 2 : Lit du canal du Syndicat pauvre en structures
(2°58'2'677 ; 1°11'3'215)



Photo 3 : Canal du Syndicat
(2°58'2'570 ; 1°11'3'121)



Photo 4 : Canal des Maraîches
(2°58'2'342 ; 1°11'2'127)

Zone de protection de la nature		Zones humides du Lac des Vaux		ZPN 04		
Descriptif	Situées à environ 2'500m d'altitude, les zones humides du lac des Vaux sont constituées de 3 étendues d'eau et de leurs milieux connexes. Le secteur abrite plusieurs espèces floristiques et faunistiques intéressantes des milieux humides alpins. Le paysage est naturel, bien conservé et très varié.	Importance	Locale			
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint			
Affectation actuelle	Zone inculte	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 5.1 ha			
Milieux cibles	Parvocariçaie acidophile (<i>Caricion fuscae</i>)	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Gentiane des Alpes (NT), Laïche brune (LC), Linaigrette de Scheuchzer (LC) <u>Bryophytes (LPN)</u> Bryum de Funck (VU), Frangine des rochers (VU) <u>Faune (LPN)</u> Grenouille rousse (LC) <u>Faune LcChP</u> Merle à plastron (NT), Niverolle alpine (NT)			
Objectifs	1. Assurer l'apport en eau 2. Conserver la faune et la flore typiques de ce milieu					
Atteintes	<table border="0"> <tr> <td> ☐ Atterrissement ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☒ Dérangement de la faune ☐ Eutrophisation </td> <td> ☐ Présence de néophytes ☐ Pâturage inadapté ☒ Piétinement ☒ Empoisonnement ☐ Autres : </td> </tr> </table>				☐ Atterrissement ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☒ Dérangement de la faune ☐ Eutrophisation	☐ Présence de néophytes ☐ Pâturage inadapté ☒ Piétinement ☒ Empoisonnement ☐ Autres :
☐ Atterrissement ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☒ Dérangement de la faune ☐ Eutrophisation	☐ Présence de néophytes ☐ Pâturage inadapté ☒ Piétinement ☒ Empoisonnement ☐ Autres :					
Réseau et connectivité	L'objet possède une bonne connectivité. Plusieurs zones humides se trouvent dans le secteur permettant des échanges faunistiques et floristiques des espèces inféodées aux bas-marais.					

Mesures		Priorité
Revitalisation	Canaliser les randonneurs : création d'un sentier pédestre et gestion du piétinement hors des sentiers.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Créer une zone de tranquillité de la faune en période hivernale. L'impact des activités hivernales sont ressenties sur la faune jusqu'à 1.5km de distance.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Lutter contre l'eutrophisation : gestion des apports en matière organique (gestion du bétail).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3

Périmètre	Le périmètre se restreint précisément aux milieux humides située à proximité du Lac des Vaux. Il se trouve à l'intérieur de la zone de protection de la nature actuelle (Val de Chassoure) et de la zone de protection du paysage proposée (ZPP 01).	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)

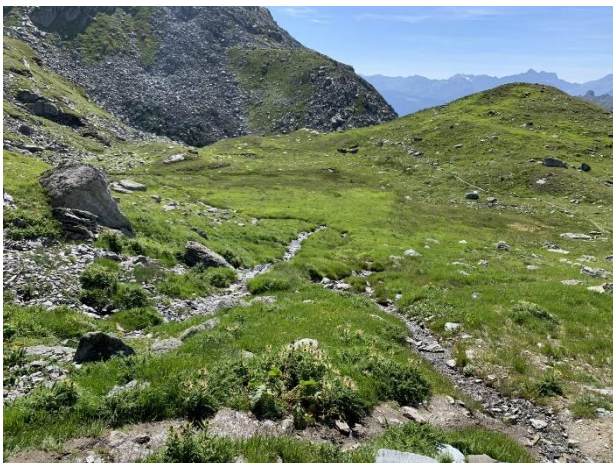


Photo 1 : Zone humide de montagne – ruisselets et bas-marais
(2°58'010 ; 1°106'454)



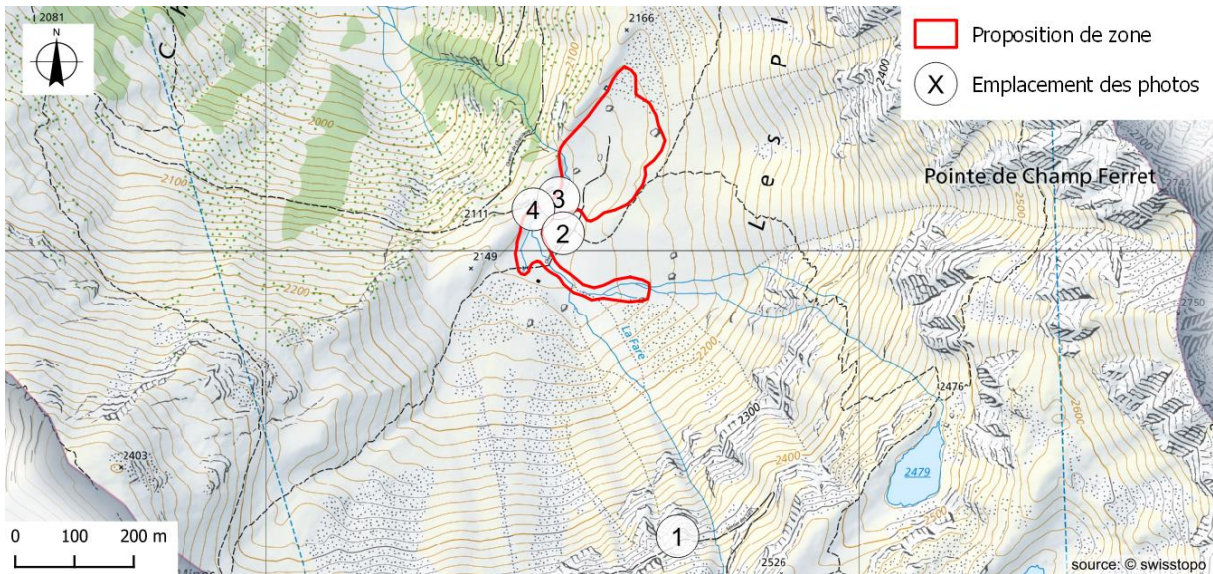
Photo 2 : Etendue d'eau de montagne
(2°586'976 ; 1°106'470)



Photo 3 : Végétation palustre en bordure du Lac Rogneux
(2°586'886 ; 1°106'062)



Photo 4 : Lac Rogneux (au premier plan) et Lac des Vaux (au fond)
(2°586'798 ; 1°105'906)

Zone de protection de la nature		Zone humide des Plans	ZPN 05
Descriptif	Situées à environ 2'150m d'altitude, la zone humide des Plans est constituée de plusieurs méandres, de leurs milieux connexes et de petites cascades. Le secteur présente une mosaïque de milieux d'une grande richesse botanique (bas-marais, mares, torrent alpin). Le paysage est naturel, bien conservé et très varié.	Importance	Locale
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint
Affectation actuelle	Zone inculte	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 3.9 ha
			
Milieux cibles	Parvocariçaie neutro-basophile (<i>Caricion davallianae</i>)	Espèces cibles	Flore (LPN) Orpin anacampséros (NT), Orchis à feuilles larges (LC), Bartsie des Alpes (LC), Laïches (<i>Carex sp.</i>) Faune (LPN) Grenouille rousse (LC), Tétrix à deux points (NT), Dectique verrucivore (NT) Faune LcChP Tétras lyre (NT), Tarier des prés (VU), Alouette des champs (VU)
Objectifs	1. Assurer l'apport en eau 2. Conserver la faune et la flore typiques de ce milieu		
Atteintes	☐ Atterrissement ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☐ Eutrophisation ☒ Dérangement de la faune ☐ Présence de néophytes ☐ Pâturage inadapté ☐ Piétinement ☒ Autres : Passage d'une route d'accès à travers la zone		
Réseau et connectivité	L'objet possède une bonne connectivité. La Fare relie les différents plans d'eau permettant des échanges faunistiques et floristiques des espèces inféodées aux bas-marais.		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Création d'une zone de tranquillité de la faune en période hivernale. L'impact des activités hivernales sont ressenties sur la faune jusqu'à 1.5km de distance.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Adapter la charge de bétail au milieu (pas de dégradation de la végétation). Eviter l'apport de fumure.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre se restreint précisément aux milieux humides des Plans. Il se trouve à l'intérieur de la zone de protection de la nature actuelle (Val de Chassoure) et de la zone de protection du paysage proposée (ZPP 01).	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : Vue générale du site
(2°58'696 ; 1°10'517)



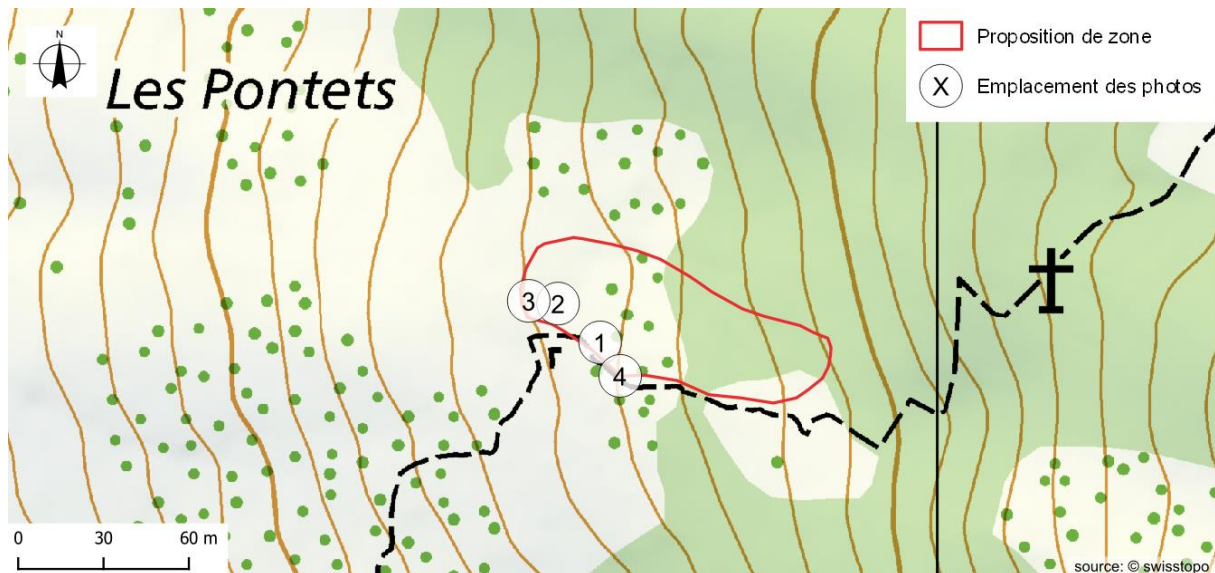
Photo 2 : Gouille de la zone des Plans
(2°58'503 ; 1°10'026)



Photo 3 : Ruisseau et zone humide des Plans
(2°58'496 ; 1°10'085)



Photo 4 : Zone humide des Plans
(2°58'452 ; 1°10'068)

Zone de protection de la nature		Mare du Fou		ZPN 06
Descriptif	La zone humide des Pontets (Mare du Fou) est un petit étang alimenté grâce à un système en bois qui le relie à la source en amont de la zone. L'étang présente de l'intérêt pour les amphibiens notamment, ainsi que pour l'entomofaune aquatique et l'avifaune.	Importance	Locale	
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint	
Affectation actuelle	Zone inculte	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 0.4 ha	
				
Milieux cibles	Mare et milieux humides riverains	Espèces cibles	Flore (LPN) Populage des marais (LC) Faune (LPN) Grenouille rousse (LC), Aeschne bleue (LC), Triton alpestre (LC), Chauve-souris	
Objectifs	Protection de la mare (biotope favorable aux batraciens) et des milieux environnants, jusqu'à la source.			
Atteintes	☒ Atterrissement ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement		☐ Présence de néophytes ☐ Pâturage inadapté ☐ Piétinement	
Réseau et connectivité	Le biotope est déconnecté des autres milieux humides de la région.			

Mesures		Priorité
Revitalisation	Recreuser la partie nord de l'étang (atterrissement).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Créer de nouvelles mares dans les alentours pour améliorer la connectivité dans le secteur des Pontets.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Prévoir un curage de la mare chaque 5 à 10 ans (en fonction de l'accumulation de matière organique). Réaliser le curage uniquement entre octobre et janvier.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Maintenir la protection contre le bétail (la barrière en bois).	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre englobe la mare du Fou ainsi qu'une zone tampon.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : Vue générale de la mare du fou et de son alimentation
(2°58'58.82 ; 1°10'57.7)



Photo 2 : Mare du fou
(2°58'58.67 ; 1°10'59.0)



Photo 3 : abreuvoir pour le bétail au bord de la mare du Fou
(2°58'58.56 ; 1°10'59.1)



Photo 4 : Milieux séchard à proximité de la mare du Fou
(2°58'58.89 ; 1°10'56.5)

Zone de protection de la nature		Mare de la croix de Cœur		ZPN 07
Descriptif	Une mare aménagée de 0.23 ha à la Croix de Cœur accueille des amphibiens et odonates au-dessus de 2'000m d'altitude au sein du domaine skiable de la commune de Riddes.	Importance	Locale	
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint	
Affectation actuelle	Zone inculte, zone de domaine skiable avec enneigement naturel	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 0.3 ha	
Milieux cibles	Eau avec végétation immergée vasculaire (<i>Potamion</i>) Parvocariçaie acidophile (<i>Caricion fuscae</i>)	Espèces cibles	Flore (LPN) Laïche brune (LC), linaigrette à feuilles étroites (LC), orchis à feuilles larges (LC), potamot de Bertchold (LC), étoile d'eau à fruits plats (VU) Faune (LPN) Arcyptère bariolée (VU), Criquet ensanglanté (VU), Decticelle chagrinée (NT), Dectique verrucivore (NT), Grenouille rousse (LC), Miramelle alpine (LC), Triton alpestre (LC)	
Objectifs	Maintenir les valeurs naturelles de la mare, et éviter les atteintes potentielles autour de celle-ci.			
Atteintes	☒ Atterrissement ☐ Modification du niveau de la nappe ☐ Curage, fauche inappropriée ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☐ Empoisonnement ☐ Fermeture du milieu ☐ Pâturage inadapté ☐ Présence de néophytes ☐ Eutrophisation ☒ Piétinement ☐ Autre :			
Réseau et connectivité	Le site est localisé à proximité de prairies humides, et entouré de landes subalpines. Le milieu est plus dégradé à l'ouest et au nord, à cause des pistes de ski. Il n'y a pas d'entrave majeur au déplacement de la faune si ce n'est quelques routes d'accès. D'autres milieux humides se trouvent dans les alentours à environ 1'500 - 2'000 m de distance. Des zones humides relais pourraient être créées entre ces zones pour améliorer la connectivité.			

Mesures		Priorité
Revitalisation	Améliorer la connexion avec d'autres milieux humides (p.ex la prairie inondée de la Croix de Coeur).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Limiter l'accès au bétail qui apporte de la matière organique dans l'eau et piétine la végétation (créer un abreuvoir indépendant à l'exutoire de la mare)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Prévoir un curage de la mare chaque 5 à 10 ans (en fonction de l'accumulation de matière organique). Réaliser le curage uniquement entre novembre et janvier (hors période de reproduction et développement des larves d'amphibiens).	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Contrôler régulièrement l'absence de poisson. En cas de présence, prévoir une pêche électrique.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre inclut la mare, ainsi qu'une zone tampon autour de celle-ci (entre 10 et 20m).	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	La zone est proposée dans le cadre de la révision du PAZ de 2022.	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : vue générale sur la mare
(2°58'248 ; 1°10'7'936)



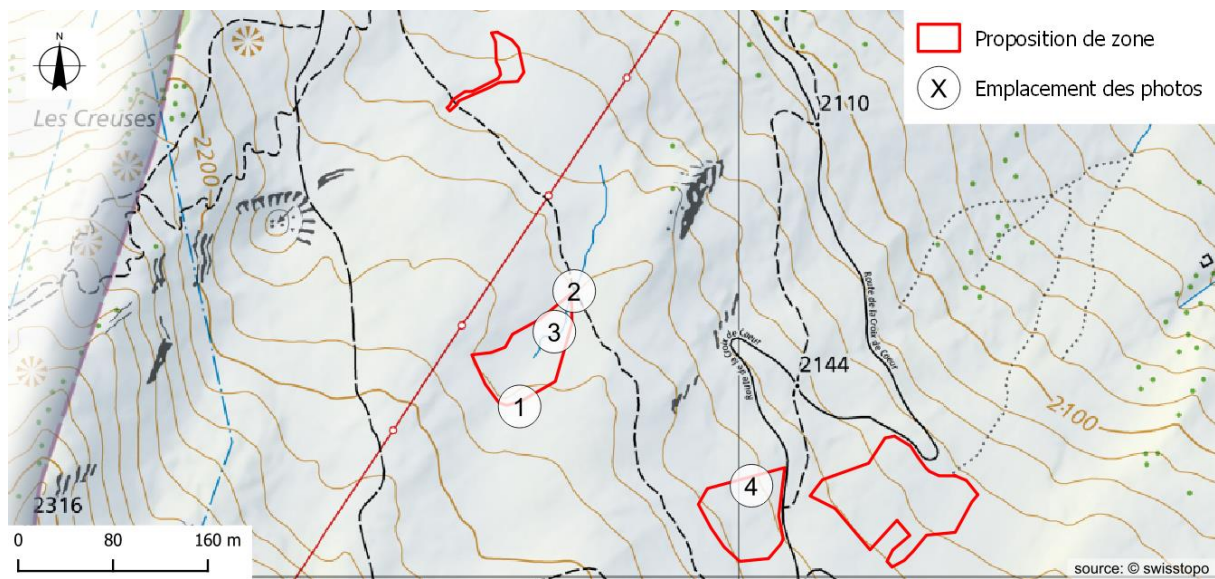
Photo 2 : la berge a un aspect pionnier
(2°58'4'197 ; 1°10'7'957)



Photo 3 : bord de la mare
(2°58'4'227 ; 1°10'7'961)



Photo 4 : Triton alpestre
(2°58'4'212 ; 1°10'7'963)

Zone de protection de la nature		Bas-marais de la Croix de Cœur		ZPN 08	
Descriptif	La prairie humide de la Croix de Cœur se situe à 2'170m d'altitude, en aval de l'arrivée du télésiège Tête-des-Creuses. La zone humide présente de l'intérêt pour la flore, ainsi que pour l'entomofaune aquatique.	Importance	Locale		
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint		
Affectation actuelle	Zone inculte, zone de domaine skiable avec enneigement naturel, Zone protection de la nature d'importance régionale (N5 - Croix de Cœur)	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 1.7 ha		
					
Milieux cibles	Parvocariçaie acidophile	Espèces cibles	Flore (LPN) Laîche brune (LC), Grassette des Alpes (LC), Orchis à feuilles larges (LC) Faune (LPN) Grenouille rousse (LC), Triton alpestre (LC), Miramelle alpine (LC), Criquet ensanglanté (VU)		
Objectifs	Maintenir les valeurs naturelles du marais, et éviter les atteintes potentielles de celui-ci.				
Atteintes	☒ Atterrissement, embroussaillage ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☒ Dérangement de la faune		☐ Présence de néophytes ☒ Pâturage inadapté ☒ Piétinement		
Réseau et connectivité	À proximité de prairies humides, et entouré de landes subalpines. Milieu plus dégradé, à cause des pistes de ski située à proximité.				

Mesures		Priorité
Revitalisation	Recreuser les mares et créer de nouvelles mares.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Améliorer la connexion avec d'autres milieux humides (p.ex la mare de la Croix de coeur).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Surveiller le développement de la végétation et intervenir si nécessaire (curage).	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Maintenir une exploitation extensive des prairies (fauche et/ou pâture)	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre n'a pas été modifié, seule l'affectation a changé de ZPN superposée à une affectation primaire.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	Itinéraires de pistes pour VTT et de piste pour VTT de descente (mesures de compensation)	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)

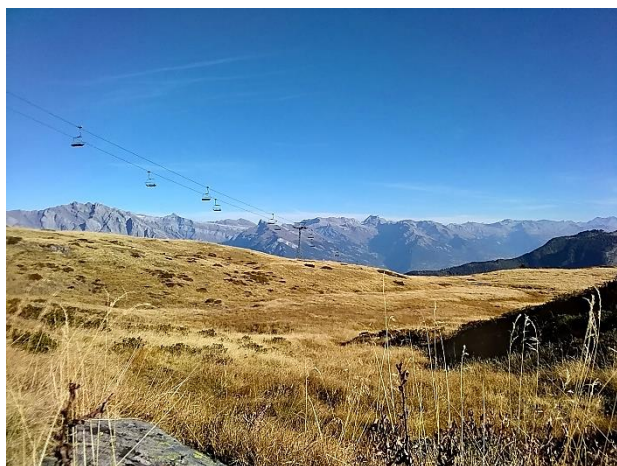


Photo 1 : Vue générale sur le secteur
(2°58'38.16 ; 1°10'8.142)



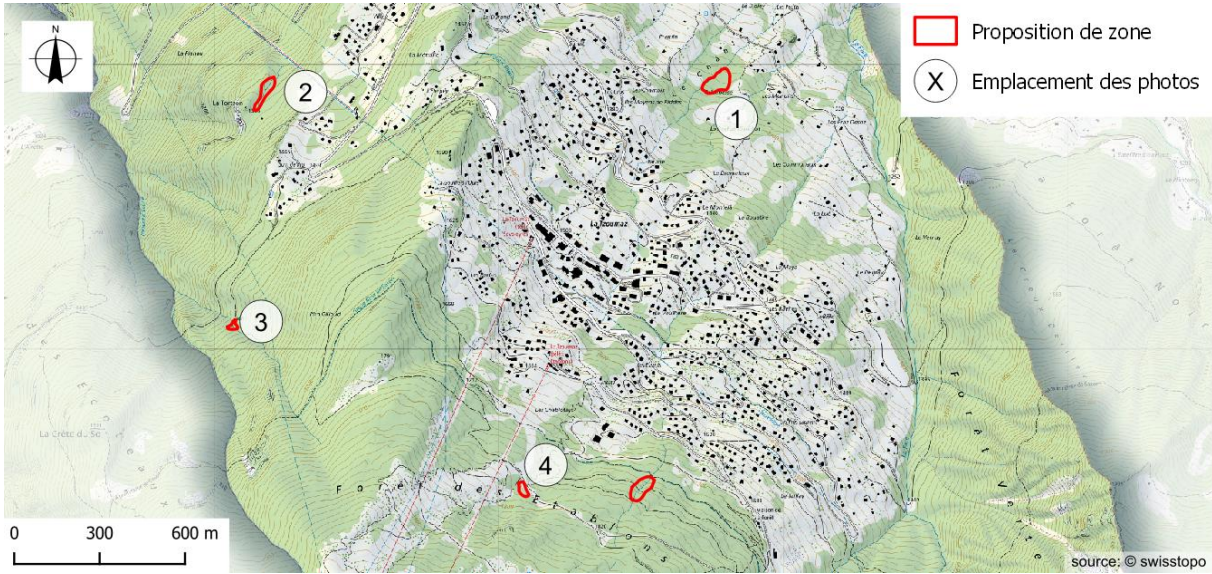
Photo 2 : Ecoulement en aval du marais
(2°58'38.60 ; 1°10'8.240)



Photo 3 : Dépressions inondées par endroit
(2°58'38.45 ; 1°10'8.205)



Photo 4 : zone humide et mesure de rétention de l'eau pour la création de milieux stagnants (2°58'40.11 ; 1°10'8.077)

Zone de protection de la nature		Mares aménagées de la Tzoumaz	ZPN 09
Descriptif	Le site comprend cinq mares aménagées, éloignées de plusieurs centaines de mètres, réparties autour de la Tzoumaz, principalement en forêt. Ces mares sont situées entre 1'300m et 1'800m d'altitude. Au nord-est un réseau connecté de 2 mares est bien alimenté mais embroussaillé. Au nord-ouest, la mare est atterrie et embroussaillée. A l'ouest un réseau connecté de 3 mares est bien alimenté en eau. Au sud 2 mares sont déconnectées et sont situées à proximité des chemins et routes. Ces mares sont embroussaillées et partiellement atterries. Certaines mares sont forestières et servent aussi d'abreuvoir pour la grande faune, comme les cerfs, chevreuil, sanglier, ...	Importance	Locale
		Etat	☐ bon ☐ atteint ☒ très atteint
Affectation actuelle	Forêt, zone agricole protégée, zone domaine skiable avec enneigement naturel, zone inculte	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 1.5 ha
			
Milieux cibles	Roselière lacustre (<i>Phragmition</i>) Eau avec végétation immergée vasculaire (<i>Potamion</i>)	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Populage des marais (LC) <u>Faune (LPN)</u> Azuré des mouillères (EN), Grenouille rousse (LC), Lézard vivipare (NT), Triton alpestre (LC) <u>Faune LcChP</u> Tétràs lyre (NT), Coucou gris (NT), Chouette de Tengmalm (NT)
Objectifs	1. Assurer l'apport en eau 2. Conserver la faune et la flore typiques de ce milieu 3. Lutter contre l'atterrissement et l'embroussaillage		
Atteintes	☒ Atterrissement ☐ Modification du niveau de la nappe ☐ Curage, fauche inappropriée ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☐ Empoisonnement ☐ Fermeture du milieu ☐ Pâturage inadapté ☐ Présence de néophytes ☐ Eutrophisation ☒ Piétinement ☐ Autre :		
Réseau et connectivité	Les différentes mares manquent de connectivités avec d'autres milieux humides.		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Améliorer la connexion avec d'autres milieux humides.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Garantir l'apport d'eau.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Prévoir un curage de la mare chaque 5 à 10 ans (en fonction de l'accumulation de matière organique). Réaliser le curage uniquement entre novembre et janvier (hors période de reproduction et développement des larves d'amphibiens).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Contrôler régulièrement l'absence de poisson. En cas de présence, prévoir une pêche électrique.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Limiter l'embroussaillage en réalisant une fauche tardive (septembre) tout en maintenant des zones refuges (10% de la surface totale) qui varient chaque année.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Les différents périmètres englobent les mares ainsi que les zones humides environnantes.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : Mare au nord-est en eau mais embroussaillée
(2°58'4783 ; 1°11'0'927)



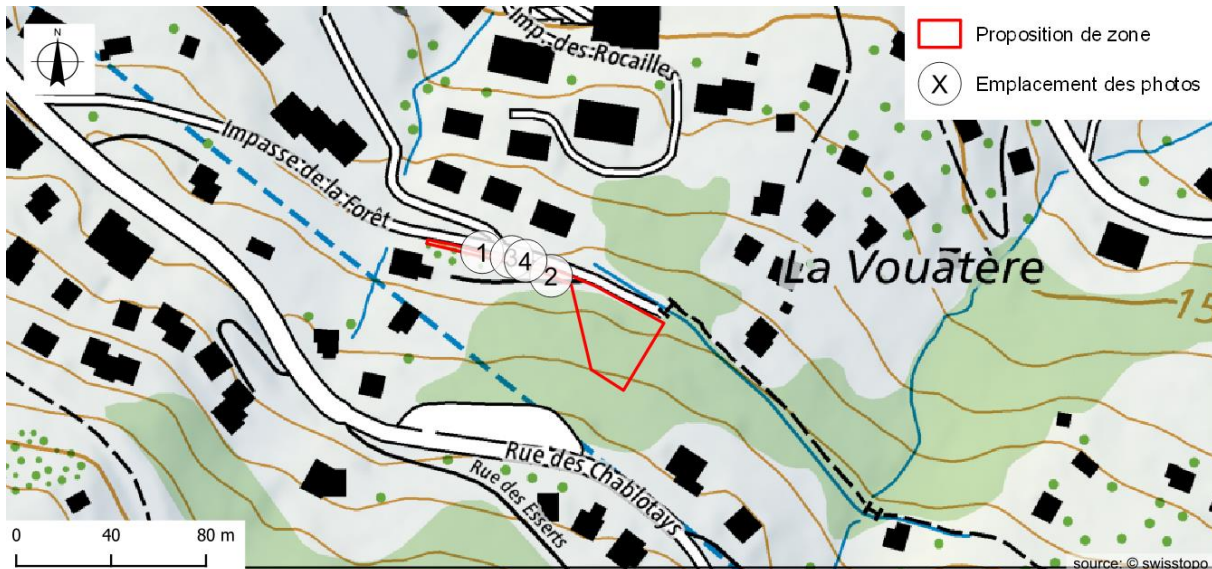
Photo 2 : Mare au nord-ouest atterrie et embroussaillée
(2°58'3'218 ; 1°11'0'927)



Photo 3 : Réseau de plusieurs mares à l'est
(2°58'3'113 ; 1°11'0'110)



Photo 4 : Mare au sud
(2°58'4'088 ; 1°10'9'521)

Zone de protection de la nature		Milieux fontinaux de la Tzoumaz		ZPN 10
Descriptif	Situées à environ 1'600m d'altitude, la zone des milieux fontinaux de la Tzoumaz regroupe une résurgence et ses milieux connexes. Les milieux fontinaux, que constituent les sources et les résurgences, offrent des habitats uniques à une faune et une flore hautement spécialisées. En effet, ces milieux sont situés à l'interface entre eaux souterraines, ruisseaux et habitats terrestres. Ce secteur abrite notamment la belle grassette des Alpes, une plante « insectivore ».	Importance	Locale	
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint	
Affectation actuelle	Forêt, zone à bâtir	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 0.11 ha	
				
Milieux cibles	Cratoneurion, Talus à grassettes des Alpes	Espèces cibles	Flore (LPN) Grassette des Alpes (LC)	
Objectifs	1. Assurer l'apport en eau 2. Conserver la faune et la flore typiques de ce milieu 3. Lutter contre l'atterrissement et l'embroussaillage			
Atteintes	☐ Atterrissement ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement ☐ Eutrophisation ☐ Dérangement de la faune		☐ Présence de néophytes ☐ Pâturage inadapté ☐ Piétinement ☒ Embroussaillage ☐ Déficit d'adduction en eau	
Réseau et connectivité	Les milieux fontinaux et le talus à grassette des Alpes sont connectés à différents cours d'eau (Vieux Bisse, La Lué, Les Chablotays) permettant ainsi des échanges faunistiques et floristiques des espèces inféodées aux milieux fontinaux.			

Mesures		Priorité
Revitalisation	Améliorer la connexion avec d'autres milieux humides.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Limiter l'embroussaillage en maintenant des fauches ou une pâture extensive.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre englobe le milieu fontinal et le talus à grassette des Alpes qui y est connecté.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement ; Photo Joël Bochatay)


Photo 1 : Cratoneurion
(2°58'419 ; 1°11'0'134)



Photo 2 : Talus à grassettes des Alpes
(2°58'451 ; 1°11'0'122)



Photo 3 : Talus à grassettes des Alpes
(2°58'433 ; 1°11'0'128)



Photo 4 : Grassette des Alpes
(2°58'433 ; 1°11'0'128)

Zone de protection de la nature		Déversoir de Riddes		ZPN 11	
Descriptif	Un BAC (Bassin amortisseur de crue) revitalisé se situe à l'ouest de la commune de Riddes, au bord de l'autoroute. Les deux plans d'eau sont entourés de roseaux, et abritent une flore caractéristique et rare inféodée aux milieux humides.	Importance	Locale		
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint		
Affectation actuelle	Zone agricole	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 0.9 ha		
Milieux cibles	Roselière lacustre (Phragmiton), Eau avec végétation flottante fixée (<i>Nymphaeion</i>)	Espèces cibles	Flore (LPN) Grémil officinal (NT), Groenlandia serré (NT), Jonc nouveaux (NT), Laïche distante (NT), Pigamon jaune (VU), Rubanier dressé (NT), Schoenoplectus de Tabernaemontanus (NT), Chénopode rouge (VU), Potamot nouveaux (VU) Faune (LPN) Couleuvre à collier (VU), Lézard vert (VU), Conocéphale bigarré (VU), Phanéroptère commun (VU) Faune LcChP Martin-pêcheur d'Europe (VU), Rossignol philomèle (LC), Rousserolle verderolle (LC), Râle d'eau (LC)		
Objectifs					
Atteintes	☐ Abaissement ou rehaussement du niveau de la nappe ☐ Atterrissement ☐ Curage, faucardage destructif, fauche inappropriée ☐ Drainage, assèchement ☐ Eutrophisation		☒ Fermeture du milieu ☒ Présence de néophytes (Vergerette, Buddléia, Solidage) ☐ Pâturage inadapté ☐ Piétinement ☐ Pollution, déchets		
Réseau et connectivité	Le canal des Chavannes part du Canal du Syndicat, traverse le BAC et traverse la plaine de la commune de Riddes. L'accès aux plans d'eau est limité par un grillage.				

Mesures		Priorité
Revitalisation	Créer des ouvertures dans la clôture pour la petite faune	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Lutter contre les néophytes (Vergerette, Buddléia, Solidage) (minimum 5 ans)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Faucher les roseaux tous les 2 ans pour empêcher l'atterrissement progressif de la zone	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Eviter le girobroyage, privilégier la fauche à l'aide d'une faucheuse à barre de coupe (hauteur de coupe 7-9 cm), exporter le produit de la fauche.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Pâturer par vaches écossaises (exploitant : Lathion Martial)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Maintenir une exploitation et une pâture extensives. Inciter les exploitants à bénéficier de contrats pour prestations écologiques.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre englobe tout le BAC délimité par les routes/chemins agricoles.	
Remarques	Le BAC d'autoroute fait partie du cadastre des sites pollués (catégorie d'activité : enlèvement, traitement des ordures, traitement des eaux usées).	
Projet dans le secteur	Entretien assuré par le bureau Joël Bochatay	

Documentation photographique (cf. carte pour emplacement)



Photo 1 : Vue d'ensemble du plan du BAC
(2°58'19.50" / 1°11'2'620")



Photo 2 : Bosquet (*Salicion elaeagni*) riche en espèces bordant l'étang
(2°58'18.89" / 1°11'2'601")



Photo 3 : Roseaux présents dans le BAC (*Phragmiton*)
(2°58'19.28" / 1°11'2'736")

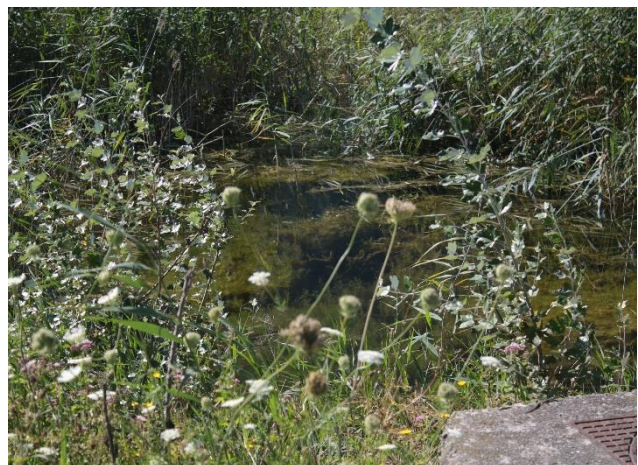
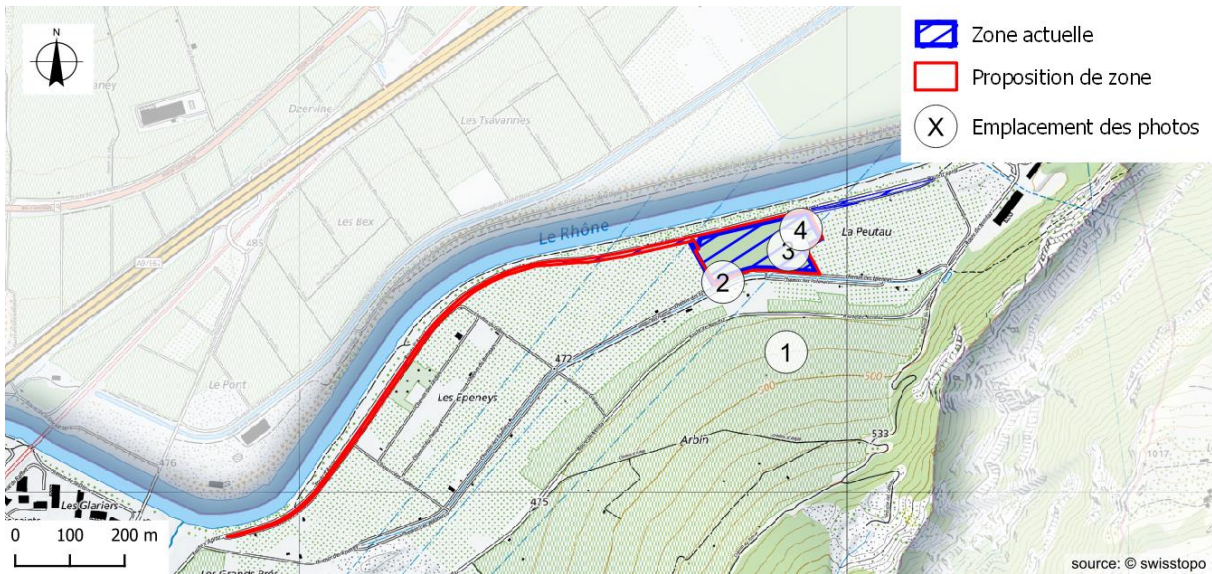


Photo 4 : Végétation aquatique du BAC (*Nymphaeion*)
(2°58'19.76" / 1°11'2'685")

Zone de protection de la nature		Forêt des Epeneys	ZPN 12
Descriptif	La forêt des Epeneys est une relique de forêt riveraine comportant de nombreux gros vieux arbres et des essences variées (peuplier noir, saule blanc, bouleau, peuplier noir, aulne glutineux...). Elle n'est cependant plus soumise à la dynamique du fleuve. Il s'agit de l'un des rares boisements plus ou moins intacts et d'une certaine importance dans la plaine du Rhône entre Martigny et Sion. Cette forêt héberge une biodiversité très élevée, qui comprend notamment des espèces végétales et animales rares inféodées aux forêts humides. Le talus qui longe la route d'Aproz à l'Ouest du boisement, qui possède un potentiel pour les espèces des milieux secs a été intégré à l'objet.	Importance	Locale
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint
Affectation actuelle	Zone protection de la nature d'importance cantonale	Surface	Actuelle : 2.9 ha Proposée : 2.6 ha
			
Milieux cibles	Forêt humide de saule et de bouleau	Espèces cibles	Flore (LPN) Poliette à dents noires (bryophyte, NT), Inule à feuilles de saule (NT) Faune (LPN) Lièvre brun (VU), Couleuvre d'Esculape (EN), Lézard vert (VU), Aegosoma scabricorne (EN), Grand mars changeant (NT) Faune LcChP Torcol fourmilier (NT), Verdier d'Europe (NT), Lorient d'Europe (LC), Huppe fasciée (VU), Pic vert (LC), Pic épeichette (LC), Rossignol philomèle (LC), Gobemouche gris (NT)
Objectifs	1. Améliorer la qualité biologique du talus de la route d'Aproz, qui contribue à la connectivité dans la plaine du Rhône. 2. Maintenir une forêt riveraine humide, rare dans la plaine du Rhône		
Atteintes	☐ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☐ Pression du gibier ☒ Présence de néophytes (Solidage du Canada) ☒ Suppression des ourlet, lisières abruptes ☐ Fragmentation des habitats, perte de connectivité ☐ Obstacles, écrasements, pièges/puits ☒ Pollution, déchets ☐ Dérangement de la faune		
Réseau et connectivité	La zone délimitée longe la berge du Rhône et contribue à la connectivité longitudinale de la plaine du Rhône.		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Création d'une lisière forestière étagée.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Création de structures (tas de pierre, tas de bois)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Création d'une connexion de la forêt des Epeneys à la forêt du coteau « En Arbin »	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Reconnecter la forêt des Epeneys au canal du Syndicat, suppression de la route agricole et synergie avec la revitalisation du canal (éventuel méandrage dans la forêt).	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Réalisation d'une ou deux mares en lisière ou sous la ligne HT, qui ne nécessiterait pas d'abattages d'arbres de grande taille.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Plantation de buissons épineux sur le talus, entretien extensif et création de structures.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Lutte contre les néophytes (Solidage du Canada) au minimum durant 5 ans.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Gestion de la forêt en faveur de la biodiversité : maintien des arbres morts sur pied, maintien des arbres morts au sol.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Ramassage et évacuation des déchets.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Fauche différenciée du talus : 1 à 2 fauches par année avec exportation du produit de fauche ou mise en tas. Maintien des zones refuges.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre reprend la zone actuelle à l'exception du canal de drainage qui est repris dans la fiche des canaux de plaine. La zone du talus de route en bordure du lieu-dit « La Peutau » est très atteint (entretien intensif) mais sa qualité peut être améliorée (plantation, entretien extensif, structure).	
Remarques	Une convention entre la Bourgeoisie de Riddes et Pro Natura Valais (à l'époque, Ligue valaisanne pour la protection de la nature) a été signée le 21 mars 1981 pour 20 ans et renouvelable de 20 ans en 20 ans.	
Projet dans le secteur	Un projet d'étang forestier datant 1982 n'a pas pu se réaliser car il aurait nécessité un défrichement dans l'aire forestière.	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : vue d'ensemble du site
(2°58'48.91 ; 1°11'42.55)



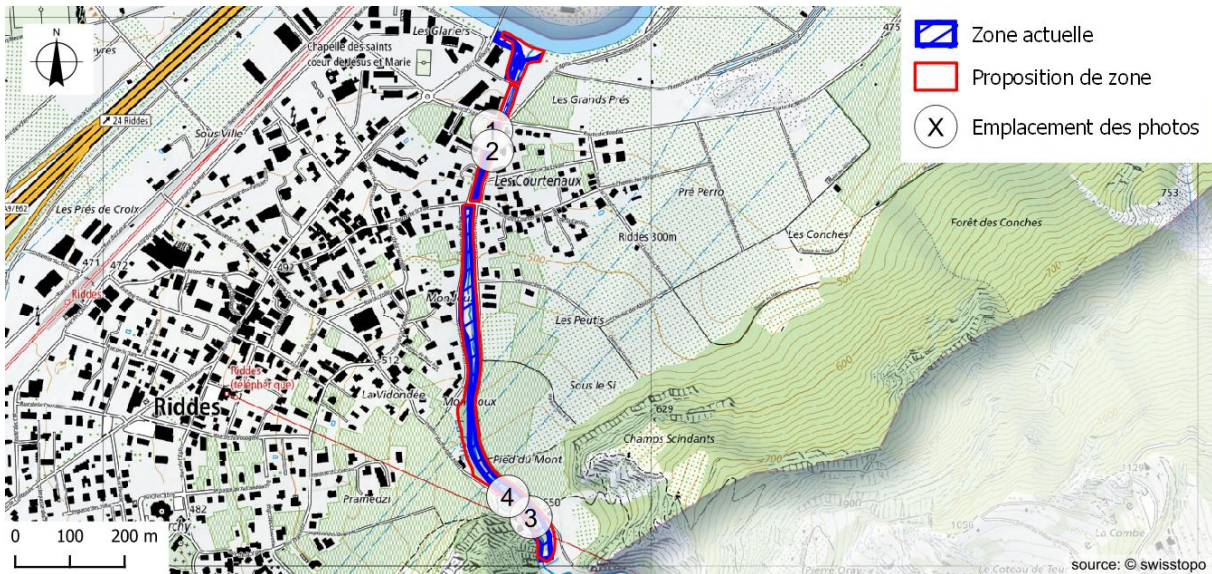
Photo 2 : lisière sud de la forêt
(2°58'47.76 ; 1°11'43.84)



Photo 3 : arbres éêtés au centre du boisement (passage de la ligne HT)
(2°58'48.96 ; 1°11'44.42)



Photo 4 : le sous-bois et tas de bois mort
(2°58'49.18 ; 1°11'44.79)

Zone de protection de la nature		La Fare	ZPN 13
Descriptif	La Fare est une rivière alimentée par le lac des Vaux et rejoignant la plaine jusqu'au Rhône. Connexion biologique formée de haies, très importante car elle traverse la zone à bâtir pour rejoindre les rives du Rhône.	Importance	Locale
		Etat	☐ bon ☐ atteint ☒ très atteint
Affectation actuelle	Zone protection de la nature d'importance régionale	Surface	Actuelle : 2.3 ha Proposée : 2.6 ha
			
Milieux cibles	Milieux riverains : saulaie	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Filipendule à six pétales (VU) <u>Faune (LPN)</u> Truite – <i>Salmo sp.</i> (NT), Lézard vert (VU), Conocéphale bigarré (VU) <u>Faune LcChP</u> Cincle plongeur (LC), Bergeronnette des ruisseaux (LC), Rossignol philomèle (LC)
Objectifs	Maintenir le cordon boisé qui contribue à la connectivité entre la forêt du coteau et la plaine du Rhône.		
Atteintes	☒ Déficit écomorphologique : cours d'eau canalisé, variabilité limitée de la profondeur et de la largeur ☒ Produits phytosanitaires et engrais ☒ Fragmentation des habitats ☐ Obstacles, écrasements, pièges/puits ☐ Dérangement de la faune ☐ Urbanisation ☐ Banalisation du paysage ☐ Pollution, déchets ☒ Néophytes (Renouée du Japon, Buddléia de David) ☒ Suppression des ourlet, lisières abruptes, zone tampon clairsemée		
Réseau et connectivité	Maintien de la connectivité entre la forêt sise au lieu-dit « Sur le Si » et la forêt riveraine du Rhône.		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Création d'une lisière forestière étagée.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Etoffer le cordon boisé pour garantir la zone tampon	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Lutte contre les néophytes (Renouée du Japon, Buddléia de David) (minimum 5 ans)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	En hiver, entretien alterné des berges permet de préserver la fonctionnalité des biotopes riverains (zones refuge pour les espèces riveraines). Ce type d'entretien permet également de garantir la fonction de corridor écologique des cours d'eau (exigences légales).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le nouveau périmètre (ZPN) a été réadapté par rapport à l'ancien pour inclure toute les zones boisées et buissonnantes autour de la Fare en plaine. Il exclut toute la partie forestière en amont, qui est attribué à une autre zone de protection (voir fiche « Réserve forestière en Arbin »).	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	Planification cantonale de revitalisation, mesure R-P-1, La Fare	

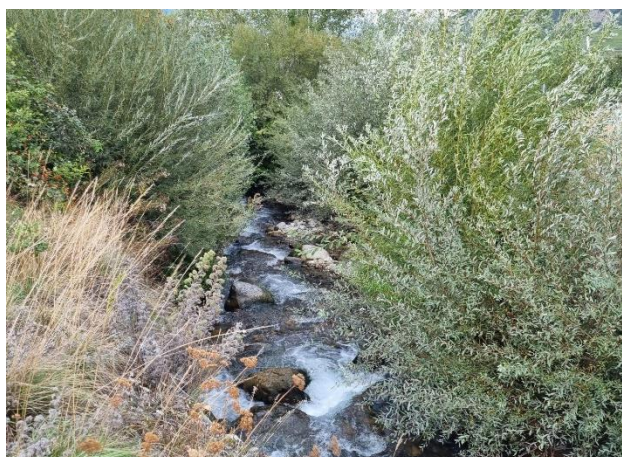
Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)


Photo 1 : Boisement riverain de la Fare
(2°58'3708 ; 1°11'3'800)



Photo 2 : Renouée du Japon présente le long des berges de la Fare
(2°58'3'707 ; 1°11'3'754)

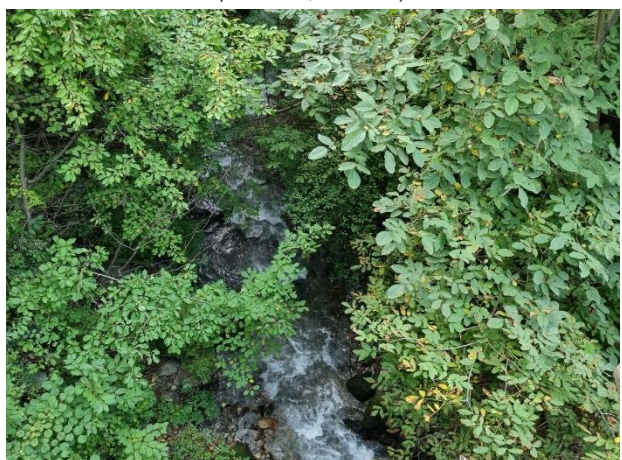
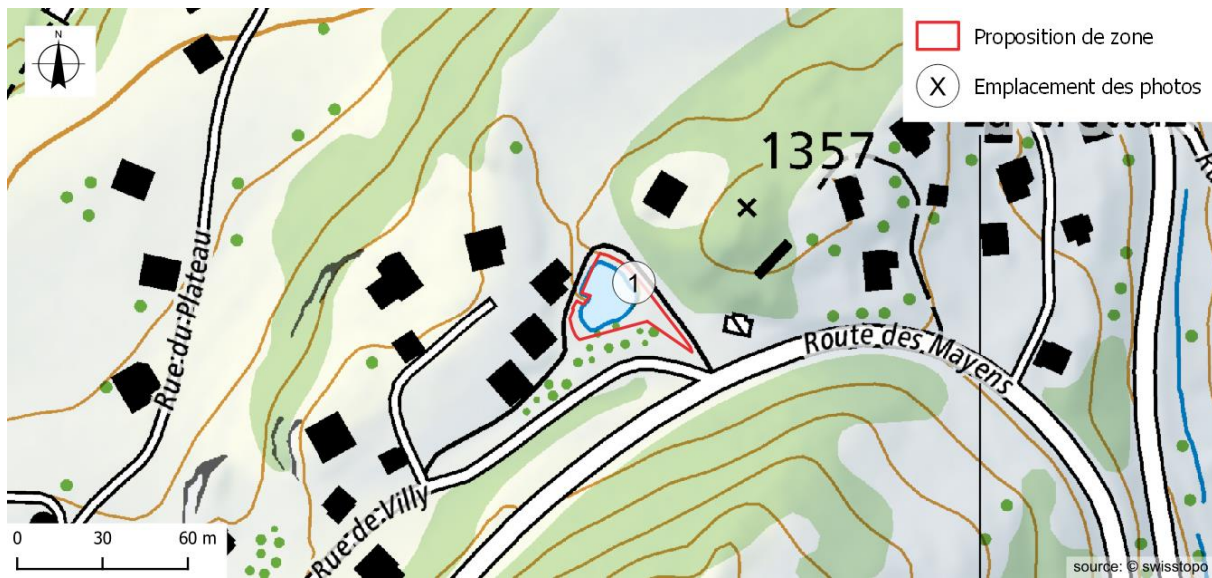


Photo 3 : Boisement au bord de la Fare en pied de coteau
(2°58'3'783 ; 1°11'3'087)



Photo 4 : Buddléia de David présent au bord de la Fare
(2°58'3'741 ; 1°11'3'126)

Zone de protection de la nature		Etang de la Crête (Villy)		ZPN 14
Descriptif	L'étang de la Crête, alimenté par le bisse de la Chapelle, est situé à proximité d'habitations. Le secteur abrite une belle végétation riveraine et représente un important site de reproduction pour les batraciens en voie de disparition.	Importance	Locale	
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint	
Affectation actuelle	Zone inculte	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 0.06 ha	
				
Milieux cibles	Etang et milieux humides riverains	Espèces cibles	Flore (LPN) Renouée amphibie (LC), Potamot flottant (LC), Laîche blanchâtre (LC) Faune (LPN) Grenouille rousse (LC), Aeschne bleue (LC), Triton alpestre (LC), Chauve-souris	
Objectifs	Protection de l'étang (biotope favorable aux batraciens) et des milieux humides environnants.			
Atteintes	☐ Atterrissement ☐ Destruction (extraction, dépôt, remblayage) ☐ Drainage, assèchement		☐ Présence de néophytes ☒ Isolement, déconnexion des milieux environnants ☐ Piétinement	
Réseau et connectivité	Le bisse étant enterré, le biotope est déconnecté des autres milieux humides de la région. Le milieu est également encerclé d'une route sans mesures de protection en faveur des batraciens.			

Mesures		Priorité
Revitalisation	Mise à ciel ouvert du bisse de la Chapelle afin de créer une connexion entre les différents milieux humides présents dans la zone.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Maintien d'une connexion sans obstacles avec les milieux naturels environnants.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Créer de nouvelles mares dans les alentours pour améliorer la connectivité dans le secteur des Pontets.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Création de structures autour de la mare en faveur de l'entomofaune et de la petite faune (structure en bois et / ou pierre, plantation d'arbres et arbustes)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Prévoir un curage de la mare chaque 5 à 10 ans (en fonction de l'accumulation de matière organique). Réaliser le curage uniquement entre octobre et janvier.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Entretien extensif des berges et alentours afin de limiter l'embroussaillage en réalisant une fauche tardive (septembre) tout en maintenant des zones refuges (10% de la surface totale) qui varient chaque année.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
	Contrôler régulièrement l'absence de poisson. En cas de présence, prévoir une pêche électrique.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre englobe l'étang de la Crête ainsi qu'une zone tampon.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : Vue générale de l'étang de la Crête
(2°58'38.78 ; 1°11'14.71)



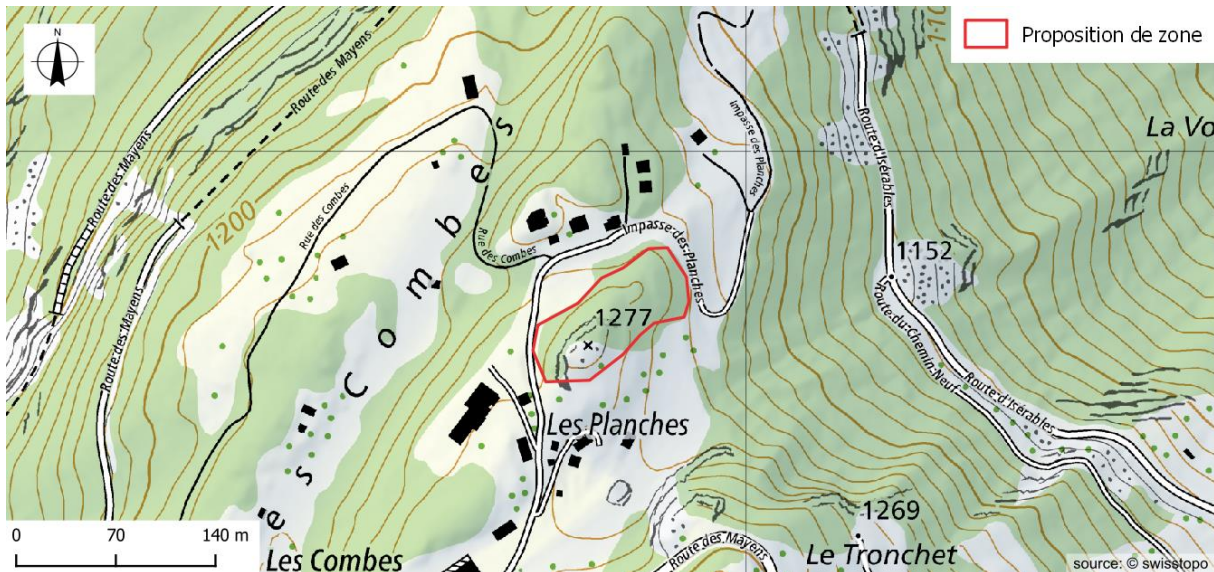
Photo 2 : Mare du fou
(2°58'58.67 ; 1°10'8.590)



Photo 3 : abreuvoir pour le bétail au bord de la mare du Fou
(2°58'58.56 ; 1°10'8.591)



Photo 4 : Milieux séchard à proximité de la mare du Fou
(2°58'58.89 ; 1°10'8.565)

Zone de protection de la nature		Prairies sèches des Combes		ZPN 15
Descriptif	Des prairies sèches sont présentes à 1'200 m d'altitude, au lieu-dit « Les Planches ». La surface a été délimitée pour tenir compte de la grande richesse botanique du secteur ainsi que la présence de nombreuses espèces rares et menacées des milieux sèchards.	Importance	Locale	
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint	
Affectation actuelle	Forêt	Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 0.56 ha	
				
Milieux cibles	Pinède à bruyère Pinède à bugrane	Espèces cibles	Flore (LPN) Euphrase dressée (NT), Porcelle tachetée (NT), Esparcette des sables (NT), Orchis brûlé (NT), Trèfle alpestre (NT) Faune (LPN) Azuré du sainfoin (VU), Arcyptère bariolée (VU), Criquet des jachères (NT), Oedipode turquoise (NT), Oedipode rouge (VU), Criquet rouge-queue (NT), Dectique verrucivore (NT), Decticelle chagrinée (NT), Ecureuil roux (LC), Léopard des murailles (LC) Faune LcChP Autour des palombes (NT), Pie-grièche écorcheur (NT), Bondrée apivore (NT), Lièvre brun (VU)	
Objectifs	Protection et revalorisation des prairies sèches.			
Atteintes	☒ Embroussaillage ☐ Avancée de la forêt ☐ Présence de néophytes ☐ Urbanisation, construction, rénovation ☐ Banalisation du paysage ☐ Pollutions, déchets		☐ Piétinement ☐ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☐ Intensification des cultures ☐ Suppression des ourlets, lisière abrupte ☐ Autre :	
Réseau et connectivité	La zones des prairies sèches des Combes est situées en zone chalet. Ce périmètres est connecté aux forêts situées à proximité.			

Mesures		Priorité
Revitalisation	-	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Assurer une exploitation favorisant la biodiversité des prairies sèches (maintenir les vieux arbres et les bois morts utiles aux insectes saproxyliques).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Entretien extensif afin de limiter l'embroussaillage en réalisant une fauche tardive (septembre) chaque 5 ans tout en maintenant des zones refuges (10% de la surface totale) qui varient chaque année.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre défini englobe les prairies sèches.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)

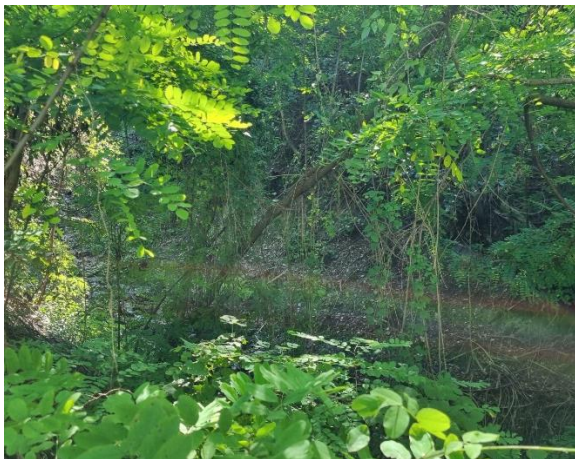


Photo 1 : Plante invasive (Robinier faux-acacias)
(2°58'2183 ; 1°11'1562)

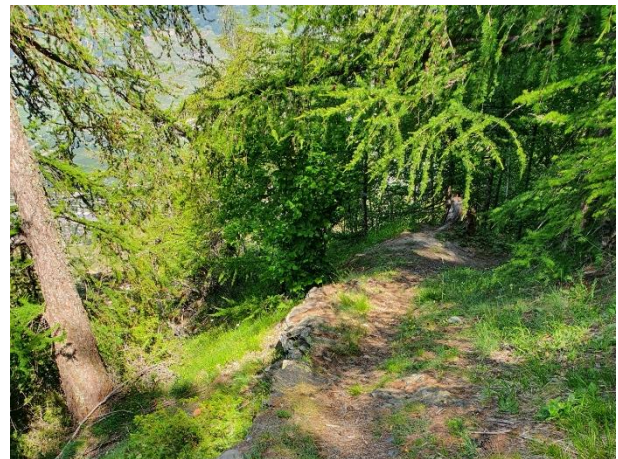


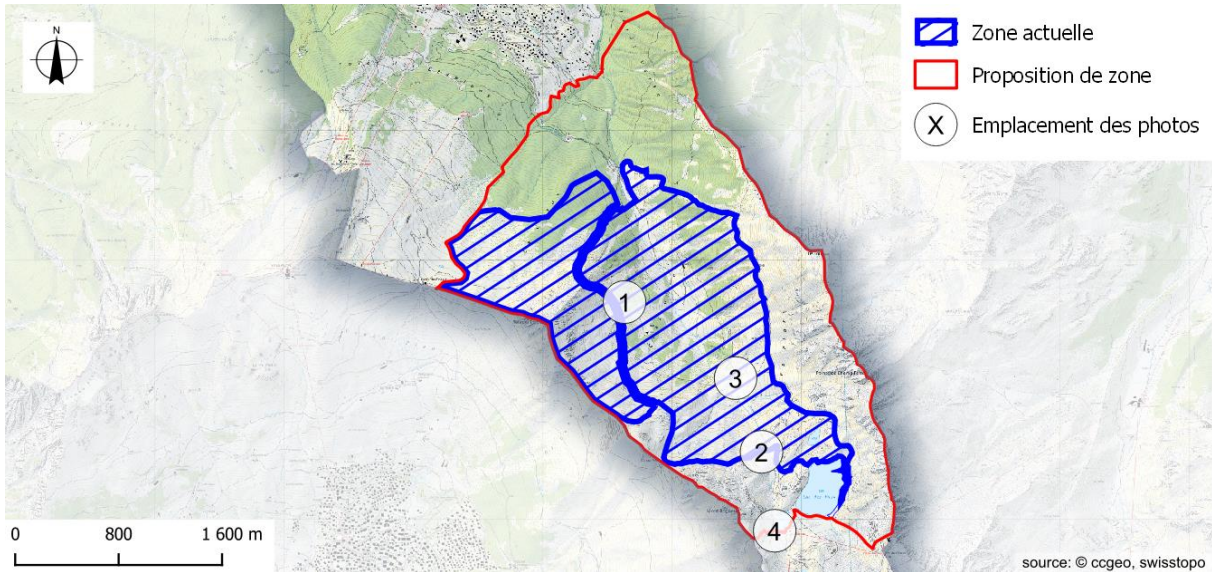
Photo 2 : Forêt sèche du coteau
(2°58'3251 ; 1°11'1896)



Photo 3 : Vue d'ensemble sur le coteau
(2°58'2231 ; 1°11'1979)



Photo 4 : Pinède buissonnante
(2°58'3037 ; 1°11'1645)

Zone de protection du paysage		Vallée de Chassoure	ZPP 01
Descriptif	La Vallée de Chassoure est située tout au sud de la commune de Riddes. La zone de protection de cette vallée début à l'est de la Tsoumaz et s'étend jusqu'au lac des Vaux. Ce site comprend une grande diversité paysagère. En aval, la forêt laisse progressivement place à la lande puis aux éboulis des milieux montagnards et nivaux.	Importance	Régionale
		Etat	☒ bon ☐ atteint ☐ très atteint
Affectation actuelle	Zone de protection du paysage d'importance régionale superposée (ouest), Zone protection de la nature d'importance régionale superposée. (est)	Surface	Actuelle : 386 ha Proposée : 721 ha
			
Milieux cibles	Aire forestière, landes subalpines, pâturages	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Orchis incarnat (NT), Listère en cœur (NT), Orpin anacampséros (NT), Linaigrette engainante (NT) <u>Faune (LPN)</u> Lièvre brun (VU), Cuivré de la verge d'or (NT), Morio (VU), Apollon (NT), Solitaire (NT), Tetrax bipunctata (NT), Dectique verrucivore (NT), Ecdyonurus alpinus (NT), Arcyptère bariolée (VU), Leucorrhine douteuse (NT) <u>Faune LcChP</u> Coucou gris (NT), Gelinotte des bois (NT), Lagopède alpin (NT), Merle à plastron (NT), Perdrix bartavelle (VU), Tétrax lyre (NT), Niverolle alpine (NT), Crave à bec rouge (EN), Monticole de roche (LC)
Objectifs	1. Conserver le site dans son état actuel 2. Conserver la faune et la flore typiques de ce milieu 3. Limiter le dérangement causé par les activités hivernales		
Atteintes	☐ Embroussaillage ☒ Avancée de la forêt, recrût forestier ☐ Présence de néophytes ☐ Piétinement ☒ Surpâturage ☐ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☐ Pression du gibier ☐ Construction, développement domaine skiable ☐ Fragmentation des habitats ☒ Dérangement de la faune		
Réseau et connectivité	L'objet possède une bonne connectivité. D'autres zones d'altitude se trouvent dans les alentours permettant des échanges faunistiques et floristiques des espèces inféodées aux milieux de montagne.		

Mesures		Priorité
Revitalisation	Créer une zone de tranquillité de la faune en période hivernale. L'impact des activités hivernales sont ressenties sur la faune jusqu'à 1.5km de distance.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Limitier le recrû forestier en maintenant des fauches ou une pâture extensive.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre englobe les zones de protection du paysage (tête des Etablons) et de la nature (Val de Chassoure) actuelles et a été étendu à toute la partie supérieure du Vallon.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	Création d'un biotope au lieu-dit « Les Pontets » à Tzoumaz.	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)


Photo 1 : Vallée de Chassoure
(2°58'56.36 ; 1°10'7.637)



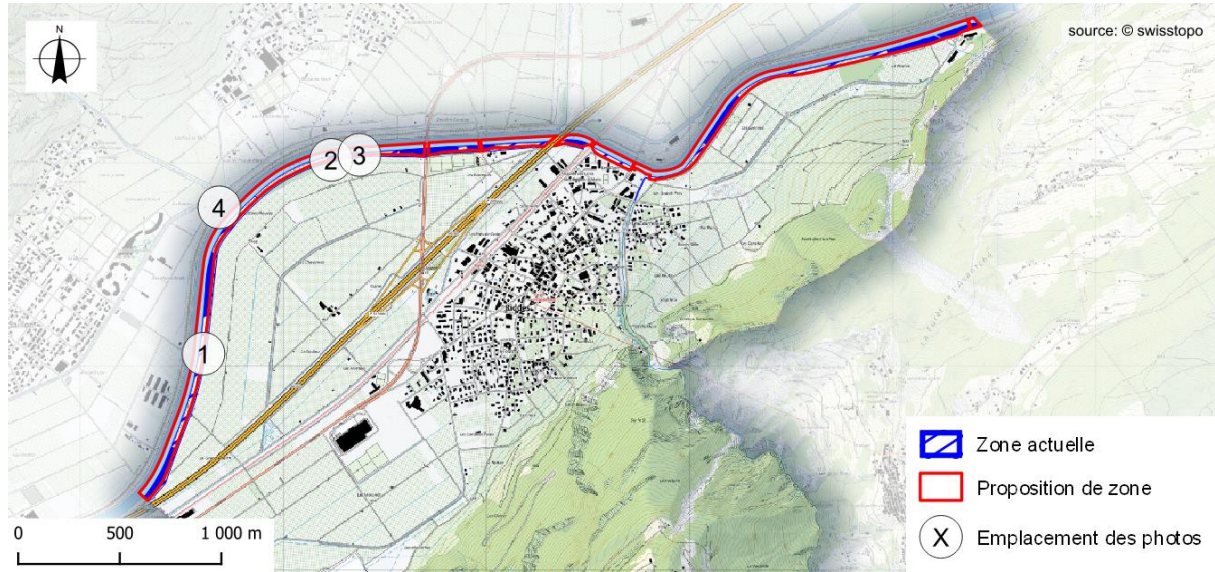
Photo 2 : Lisières forestière et éboulis – étage montagnard et nival
(2°58'6.96 ; 1°10'6.517)



Photo 3 : Ruisseau et zone humide des Plans
(2°58'6.496 ; 1°10'7.085)



Photo 4 : Lac des Vaux et lac Rogneux
(2°58'6.798 ; 1°10'5.906)

Zone de protection du paysage		Rives du Rhône		ZPP 02	
Descriptif	Le cordon boisé du bord du Rhône est un corridor biologique majeur de la plaine. Avec de grands arbres et une strate buissonnante bien fournies, ce cordon sert aussi d'abri pour la faune. Le problème des néophytes envahissantes (robinier faux-acacia, buddléia, solidage...) persiste comme sur la majorité des berges du Rhône en Valais.	Importance	Régionale		
		Etat	☐ bon ☒ atteint ☐ très atteint		
Affectation actuelle	Zone protection de la nature d'importance cantonale	Surface	Actuelle : 12 ha Proposée : 26 ha		
					
Milieux cibles	Forêt riveraine et milieux pionniers	Espèces cibles	<u>Faune (LPN)</u> Couleuvre d'Esculape (EN) <u>Faune LcChP</u> Huppe fasciée (VU), Pie-grièche écorcheur (NT), Rousserolle verderolle (LC), Rossignol philomèle (LC)		
Objectifs	Conserver le cordon boisé qui contribue à la connectivité de la plaine du Rhône				
Atteintes	☒ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☐ Pression du gibier ☒ Suppression des ourlets, lisières abruptes ☒ Présence de néophytes (Robinier faux-acacia, Solidage du Canada)		☒ Présence de néophytes ☐ Pollution, déchets ☒ Suppression des éléments ligneux		
Réseau et connectivité	Le Rhône est un axe majeur de liaison biologique qui traverse toute la plaine de la Vallée du Rhône.				

Mesures		Priorité
Revitalisation	Cf. projet de la 3 ^{ème} correction du Rhône.	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Lutte contre les néophytes (minimum 5 ans).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Faucher tardivement les berges (dès le 1 ^{er} juillet), avec une hauteur de coupe comprise entre 7 et 9 cm.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Maintenir des zones refuges sur environ 10% de la surface, différente chaque année.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Installer des structures pour la faune (tas de bois, tas de pierres).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre reprend les berges internes de la digue inscrite actuellement dans la zone de protection de la nature N2 - Rives du Rhône. Les talus externes sont quant à eux pris en considération dans la fiche « Haies et bosquets de plaine ». Attention, la différence de périmètre de la zone actuelle et de la zone proposée (plus du doublement de la surface) s'explique surtout par le fait qu'actuellement, seules les berges sont prises en considération, alors que la zone proposée prend aussi en compte le fleuve lui-même (elle s'étend jusqu'au milieu du fleuve qui représente la limite communale).	
Remarques	Cette zone se trouve dans l'emprise de la 3 ^e correction du Rhône.	
Projet dans le secteur	Plan d'aménagement de la 3 ^{ème} correction du Rhône (PA-R3).	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)

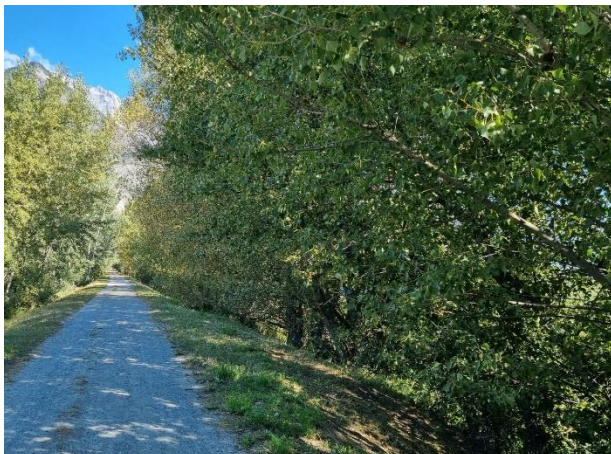


Photo 1 : Lisière forestière continue mais abrupts et sans ourlets ni strate arbustive (2°58'1'597 ; 1°11'13'045)



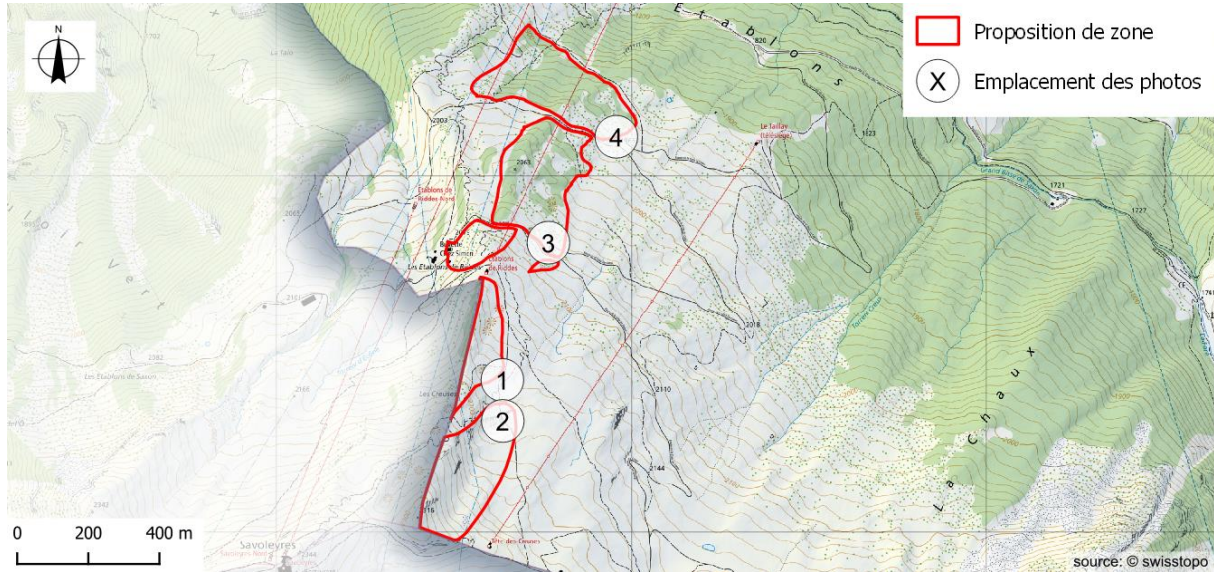
Photo 2 : Arbre-habitat remarquable au bord du Rhône (2°58'2'238 ; 1°11'14'005)



Photo 3 : Cordon boisé étoffé de part et d'autre de la digue du Rhône (2°58'2'375 ; 1°11'14'035)



Photo 4 : Vue depuis la rive droite : cordon boisé épars. Manque de connectivité (2°58'1'691 ; 1°11'13'773)

Zone de protection du paysage		Établons et dolines		ZPP 03	
Descriptif	Surfaces naturelles à l'intérieur du domaine skiable, composées de landes humides et de forêts de mélèzes et d'aroles traversées par une ligne de télésiège.). Abri notable pour des espèces comme le tétras-lyre. Ce site présente de belles valeurs paysagères et des particularités géologiques : des dolines (dépressions circulaires dues à l'érosion des roches calcaires dans un contexte karstique).			Importance	Régionale
				Etat	☐ bon ☒ atteint ☐ très atteint
Affectation actuelle	Zone inculte			Surface	Actuelle : 0 ha Proposée : 24 ha
					
Milieux cibles	Forêt de mélèzes et d'aroles Landes subalpines Pâturage maigre		Espèces cibles	Flore (LPN) Orpin anacampséros (NT), Céraiste glutineux (NT) Faune (LPN) Grenouille rousse (LC) Faune LcChP Lièvre variable (NT), Cassenoix moucheté (LC), Pipit des arbres (NT), Tétràs lyre (NT)	
Objectifs	1. Maintenir le caractère naturel du site, et conserver sa qualité d'abri pour la faune 2. Réduire le dérangement de la faune 3. Améliorer la connectivité				
Atteintes	☐ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☐ Pression du gibier ☐ Suppression des ourlets, lisières abruptes ☐ Urbanisation, construction ☒ Banalisation du paysage (avancée de la forêt)		☒ Dérangement de la faune (randonneurs, skieurs, parapentistes...) ☐ Piétinement ☒ Fragmentation des habitats ☒ Obstacles, écrasements, pièges (télésiège)		
Réseau et connectivité	En été, la connectivité est bonne. En hiver, le domaine skiable réduit la connectivité et isole les différentes zones. La dernière zone en aval est bien connectée à la forêt.				

Mesures		Priorité
Revitalisation	Créer d'une zone de tranquillité de la faune en période hivernale. Limiter l'activité de hors-piste dans ces zones.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Assurer une exploitation extensive des prairies de fauche et de pâture. Lutter contre l'embroussaillage et le recrût forestier en maintenant des fauches ou une pâture extensive.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Périmètre	Le périmètre reprend la zone du PAZ.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	-	

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)



Photo 1 : Vue générale du secteur, nardion et landes avec arolles
(2°58'36.32 ; 1°10'8.435)



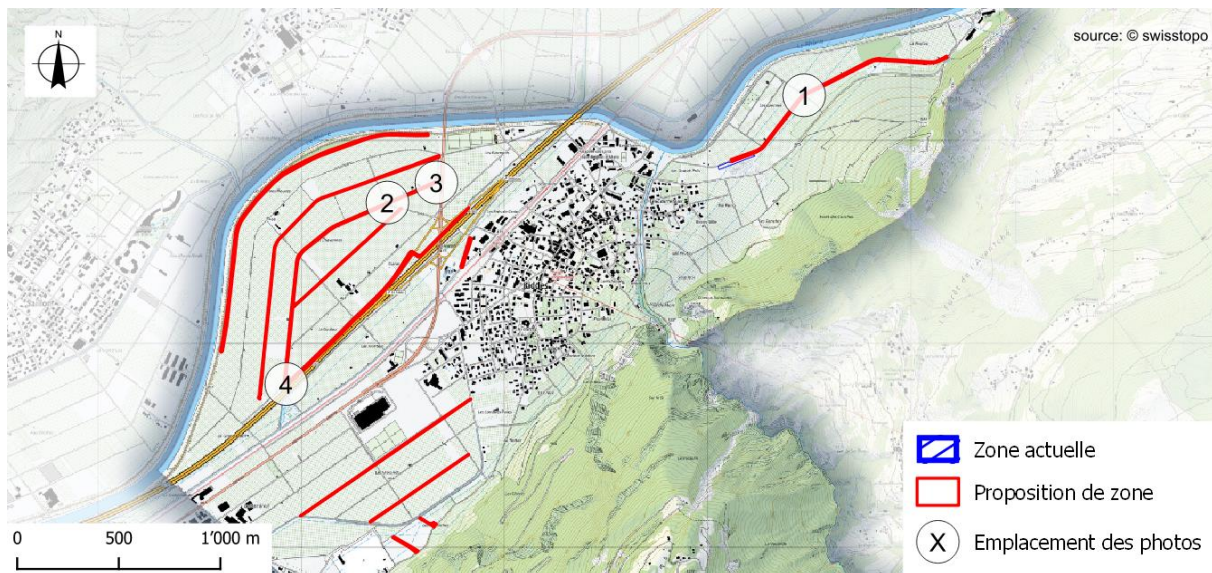
Photo 2 : Zones ouvertes à proximité des remontées mécaniques
(2°58'36.34 ; 1°10'8.310)



Photo 3 : Chemin d'alpage aux Etablons de Riddes
(2°58'37.69 ; 1°10'8.811)



Photo 4 : Milieux un peu plus fermés
(2°58'39.53 ; 1°10'9.108)

Zone de protection du paysage		Canaux et meunières de Riddes		ZPP 04
Descriptif	Les canaux et meunières forment un réseau important de cours d'eau sur la plaine de Riddes, notamment pour les insectes et amphibiens. Des plantations de haies vives sur leurs berges améliorent leur qualité de corridors biologiques pour la faune.	Importance	Locale	
		Etat	☐ bon ☐ atteint ☒ très atteint	
Affectation actuelle	Zone agricole, Zone de constructions et d'installations d'intérêt public, Zone protection de la nature d'importance cantonale	Surface	Actuelle : 1.3 ha Proposée : 6.3 ha	
				
Milieux cibles	Milieux riverains	Espèces cibles	<u>Flore (LPN)</u> Jonc nouveaux (NT), Onoporde acanthe (VU), Trigonelle de Montpellier (VU), Petite centaurée élégante (VU), Muflier des champs (VU), Odontites tardif (VU), Ortie brûlante (VU) <u>Faune (LPN)</u> Couleuvre à collier (EN), Lézard des souches (VU), Conocéphale bigarré (VU) <u>Faune LcChP</u> Pie-grièche écorcheur (NT), Verdier d'Europe (NT)	
Objectifs	Maintenir la qualité de corridor biologique des canaux et meunières de la plaine, voire l'améliorer en plantant des haies structurées sur leurs berges et en renaturant certains tronçons endigués.			
Atteintes	☐ Mise sous tuyau ☒ Cours d'eau endigué ☒ Présence de seuils ☒ Faible structuration du lit ☒ Artificialisation des berges ☒ Fragmentation des habitats, perte de connectivité	☒ Produits phytosanitaires et engrais ☒ Gestion défavorable à la biodiversité ☐ Pression du gibier ☒ Suppression des ourlets, lisières abruptes ☒ Suppression des éléments ligneux ☒ Présence de néophytes (Solidage du Canada, Vergerette annuelle, Sénéçon sud-africain, Bunias d'Orient)		
Réseau et connectivité	Les canaux et meunières servent de corridors écologiques pour la faune. Les cours d'eau bordés de haies ont une meilleure connectivité. Le réseau pourrait être amélioré avec la mise à ciel ouvert de certains tronçons de meunières.			

Mesures		Priorité
Revitalisation	Améliorer l'écomorphologie des canaux (voir remettre à ciel ouvert certains tronçons enterrés) et des rives en variant la largeur, en diversifiant le lit et les berges (aménagement de structures, par exemple tas de pierre).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Plantation d'arbres et arbustes sur certains tronçons pour améliorer les liaisons biologiques.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
Entretien	Mise en place d'un concept d'entretien différencié des berges (fauche alternée et extensive) basé sur les directives cantonales : Guide d'entretien, Annexe 1 Fiche Canaux & Rivières de plaine.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3

Périmètre	Le périmètre englobe tous les canaux (berges et haies incluses) et meunières (secteurs de 4m de largeur autour des meunières). Seule la partie de la zone de protection « N1 - Forêt des Epeney et canal du Syndicat » concernant le canal de Syndicat a été repris dans cette fiche. Les canaux du Syndicat à l'ouest de la commune et le canal des Maraîches sont retenus comme zone de protection de la nature suite aux coordinations avec les communes voisines.	
Remarques	-	
Projet dans le secteur	Revitalisation du Canal Morand Planification cantonale de revitalisation, mesure R-M2-007, Canal des Chavannes	

Documentation photographique (cf. carte pour emplacement)



Photo 1 : Canal du Syndicat à l'est de la commune
(2°58'47.5 ; 1°11'42.12)

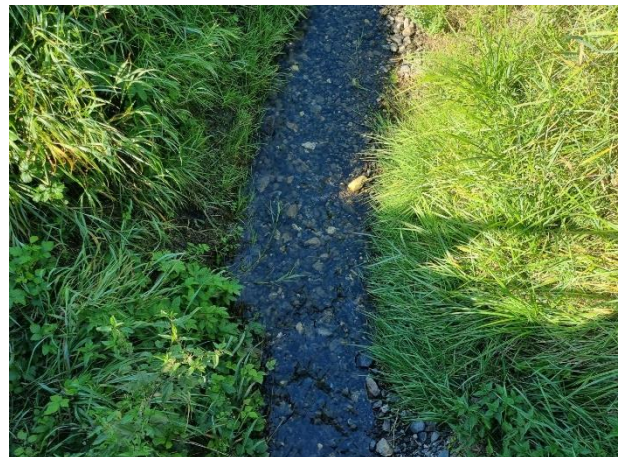


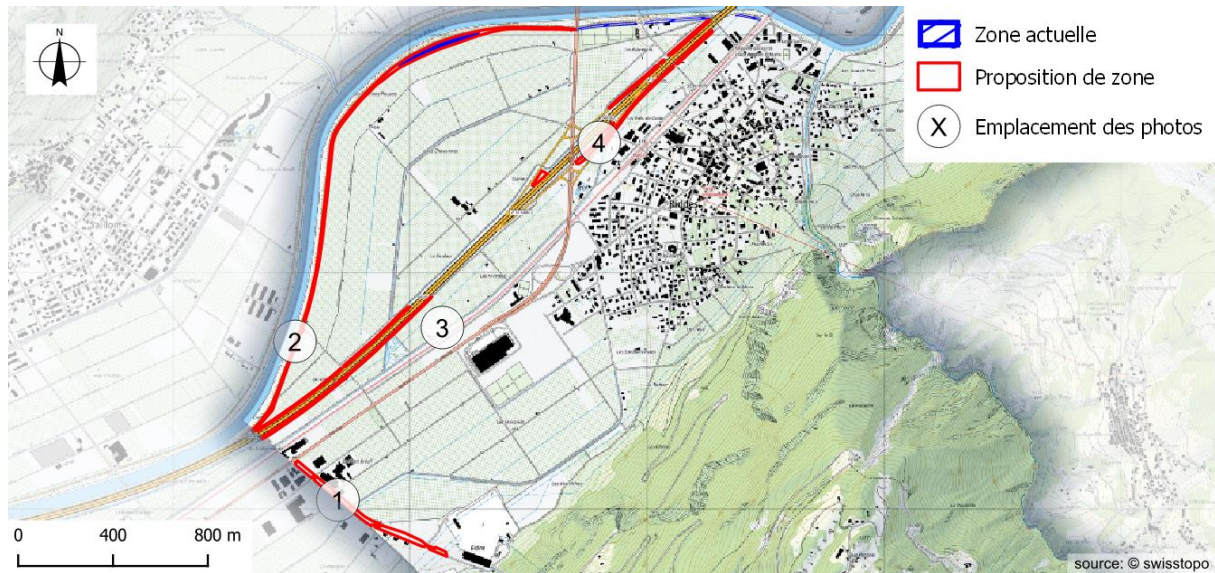
Photo 2 : Lit du canal des Chavannes pauvre en structures mais intéressant du point de vue de la granulométrie du fond du lit
(2°58'43.5 ; 1°11'35.62)



Photo 3 : Canal des Chavannes
(2°58'6.57 ; 1°11'37.95)



Photo 4 : Canal au niveau du chemin des Castors
(2°58'19.30 ; 1°11'28.00)

Zone de protection du paysage		Haies et bosquets de la plaine		ZPP 05
Descriptif	Les haies et bosquets sont des éléments marquants du paysage et possèdent de nombreuses fonctions écologiques. Ils jouent le rôle de liaison biologique, permettant à la faune de se déplacer d'un biotope à l'autre. Ils servent également de site de nidification, de zone refuge ou encore comme source de nourriture pour plusieurs espèces animales, notamment les oiseaux. Leur conservation est donc primordiale pour le maintien de la biodiversité.	Importance	Locale	
		Etat	☐ bon ☐ atteint ☒ très atteint	
Affectation actuelle	Zone agricole, Zone de constructions et d'installations d'intérêt public, Zone protection de la nature d'importance cantonale	Surface	Actuelle : 3.1 ha Proposée : 6.5 ha	
				
Milieux cibles	Haies et bosquets	Espèces cibles	Quasiment toute la faune profite de corridors biologiques de qualité en plaine.	
Objectifs	Maintenir, voire améliorer le réseau de connectivité de la plaine de Riddes.			
Atteintes	☒ Gestion forestière défavorable à la biodiversité ☐ Pression du gibier ☒ Présence de néophytes ☒ Suppression des ourlet, lisières abruptes		☒ Fragmentation des habitats, perte de connectivité ☐ Obstacles, écrasements, pièges/puits ☐ Pollution, déchets ☐ Dérangement de la faune	
	Réseau et connectivité			
Les haies et bosquets servent de corridors écologiques pour la faune et la flore. Ils servent de connexion longitudinale entre les différents milieux de la plaine.				

Mesures		Priorité
Revitalisation	Etoffer les cordons boisés pour améliorer les liaisons écologiques.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Favoriser la plantation d'espèces indigènes.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Créer autant que possible des lisières étagées avec un ourlet de buissons et de hautes herbes.	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3
Entretien	Eviter la taille des haies à l'épaveuse.	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Eviter la taille pendant les périodes de reproduction. Privilégier les interventions en hiver. Eviter d'intervenir sous les buissons (présence potentielle de hérissons).	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3
	Maintenir les biotopes favorables à la biodiversité (arbres morts, buissons)	☒ 1 ☐ 2 ☐ 3

Périmètre	Le périmètre reprend uniquement le talus externe de route de digue actuellement mis sous protection comme « Rives du Rhône ». Le talus interne est intégré dans la fiche « Rive du Rhône ». Le périmètre de la présente fiche comprend également les haies et bosquets des bords de l'autoroute ainsi que les bords de la Rue de l'Usine entre « Le Petit Brésil » et Ecône.
Remarques	-
Projet dans le secteur	-

Documentation photographique (c.f. carte pour emplacement)

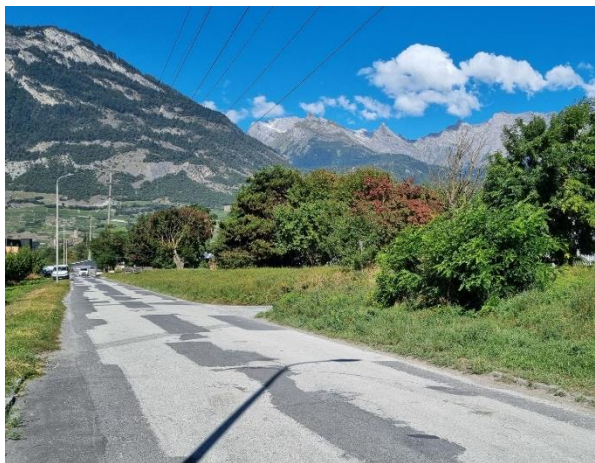


Photo 1 : Haie et bosquet bordant la Rue de l'Usine au niveau du lieu-dit « Le Petit Brésil », fauche intensive (2°58'16.47 ; 1°11'2'04.1)



Photo 2 : Haie et bosquet bordant le talus externe de la digue du Rhône, fauche intensive de toute la strate herbacée et arbustive (2°58'1'516 ; 1°11'2'717)

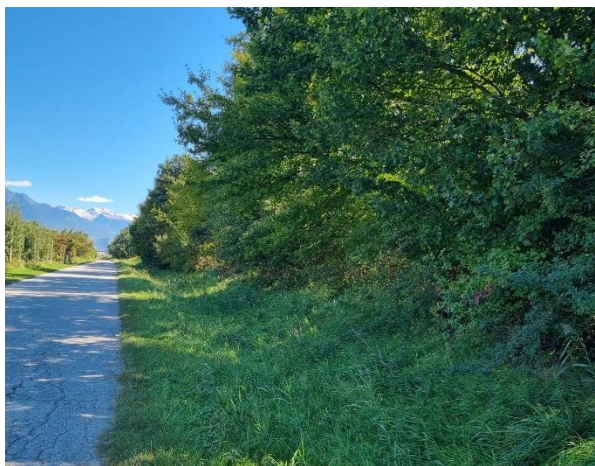


Photo 3 : Haie et bosquet bordant l'autoroute (2°58'2'136 ; 1°11'1'405)

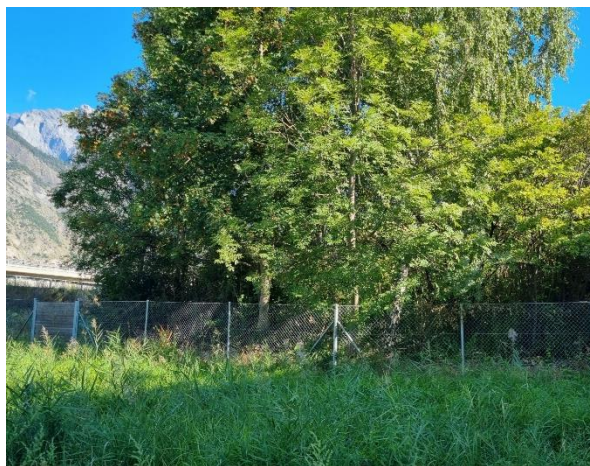


Photo 4 : Haie et bosquet bordant l'autoroute. (2°58'2'792 ; 1°11'3'555)